



## RAPPORT ANNUEL 2020

Association Suisse de l'industrie des Graviers et du Béton ASGB



# Avant-propos



Chères lectrices, chers lecteurs,  
Chers collègues,

Le présent rapport annuel met en lumière des mois particuliers. Le Covid-19 a été omniprésent en 2020 et a également placé l'ASGB et la branche des graviers et du béton dans son ensemble face à de grands défis. L'ASGB, son comité et les différentes commissions ont été contraints de mener bon nombre de discussions en vidéoconférences ou de reporter des activités. Par exemple, ni l'assemblée générale, tant appréciée dans notre branche, ni la session d'automne n'ont pu être organisées.

Malgré le coronavirus, le temps ne s'est pas arrêté: différents objectifs ont été poursuivis d'arrache-pied et des projets ont été menés à bien. Vous trouverez les principales activités dans le présent rapport. La défense des intérêts de notre branche, le renforcement de la communication, l'offre de prestations de l'association, la formation spécialisée ainsi que les synergies avec les associations cantonales et les organisations partenaires restent au cœur de notre travail. En outre, nous travaillons sans relâche depuis des décennies pour que notre branche apporte sa contribution aux objectifs sociétaux en matière d'environnement et de développement durable et, en particulier, pour que l'économie circulaire continue à être renforcée. La révision de la directive ASGB pour la remise en état des sites, qui garantit la manipulation appropriée des sols et qui devrait être publiée au deuxième trimestre 2021, permettra de mettre en pratique les connaissances les plus récentes. Les travaux relatifs aux DEP (Déclaration environnementale de produit) permettent de mieux évaluer l'impact environnemental des matériaux de construction sur toute la durée de vie des ouvrages de construction. Diverses études portant sur la revalorisation en circuit de nos produits et la durabilité de nos activités ont également été financées et accompagnées sur le plan technique. De plus, même si ce n'est qu'une faible contribution, le présent rapport annuel a été produit pour la première fois selon le principe du «berceau au berceau». Vous pouvez donc l'éliminer en toute sécurité avec vos déchets organiques.

Je suis fier qu'en dépit des difficultés et des circonstances difficiles, notre branche ait fait preuve d'une grande agilité au cours de l'année écoulée et ait toujours pu remplir notre mission principale, si importante pour la Suisse: l'approvisionnement en matières premières dans la construction a toujours été assuré, même lors du confinement de mars 2020. Et bien plus important encore: la santé de nos collaboratrices et collaborateurs a été garantie à tout moment grâce à des plans de protection élaborés en interne. Notre branche a prouvé une fois de plus que nous agissons de manière extrêmement proactive et professionnelle et que nous assumons nos responsabilités entrepreneuriales.

Tout cela n'est possible que grâce à des personnes qui s'engagent chaque jour en faveur de notre branche. Nous profitons de l'occasion pour adresser nos plus sincères remerciements à Marius Jungo qui, ayant atteint l'âge de la retraite, a décidé de remettre ses mandats au sein de l'association lors de l'assemblée générale 2020. Elu le 19 juin 1998 au comité de l'association Fachverband für Sand und Kies FSK (organisation qui a précédé l'ASGB), Marius Jungo a dirigé pendant plus de 20 ans la commission Inspectorat (CI) avec beaucoup de clairvoyance et d'habileté entrepreneuriale et a occupé la fonction de vice-président depuis la création de l'ASGB en 2003. De même, à l'occasion de l'assemblée générale 2020, André Germann et, fin 2020, Thomas Merz ont décidé de se retirer du comité après y avoir siégé pendant respectivement sept et deux ans. Dans ce cadre, ils ont notamment œuvré pour la coordination avec les activités de l'Association suisse de surveillance de matériaux de construction pierreux (ASMP) et de l'Association pour la branche du recyclage de matériaux de construction (asr). Je vous remercie tous pour vos années et décennies de collaboration compétente au sein du comité. Dans le même temps, je me réjouis que nous ayons pu nommer Kurt Marti nouveau vice-président et que le comité ait été renforcé par Martin Eberhard et Daniel Steck. Le comité de l'ASGB est ainsi paré de manière optimale pour les années à venir.

En espérant vous revoir bientôt, il ne me reste plus qu'à vous souhaiter une bonne lecture.

Lionel Lathion, président de l'ASGB



Martin Weder, directeur de l'ASGB

## Trois questions

### **QUEL A ÉTÉ LE PLUS GRAND ACCOMPLISSEMENT DE L'ASGB EN 2020?**

En très peu de temps, nous sommes parvenus, en coordination avec nos entreprises, à élaborer un plan de protection contre le Covid-19 qui garantit efficacement la sécurité de notre personnel sur place. Au même titre que les nombreux autres projets que nous avons menés à bien, par exemple en ce qui concerne la garantie de l'approvisionnement en matières premières, ce fut la plus grande réussite de 2020.

### **QU'AURIEZ-VOUS VOULU FAIRE AUTREMENT?**

Plus de réunions en salle et moins d'écran. La communication a été globalement plus difficile. En effet, elle ne se compose pas seulement de partage d'écran et de son, mais aussi d'expressions faciales, de tonalités, d'odeurs, de gestuelle et de dynamique de groupe.

### **QUELS SERONT LES FACTEURS IMPORTANTS DANS LES ANNÉES À VENIR?**

La cohésion et la recherche commune de solutions. Dans notre branche, il s'agit avant tout de trouver, en collaboration avec les autorités, les ONG et la population, des solutions globales permettant de boucler au maximum les cycles des matières. Celles-ci doivent être en adéquation avec les préoccupations économiques, sociétales et sociales, tout en minimisant les effets sur le climat et en garantissant l'équilibre futur de notre écosystème.

**3  
AVANT-PROPOS**

**4  
TROIS QUESTIONS**

**6  
ASSOCIATION**

6  
OBJECTIFS ET STRATÉGIE DE L'ASSOCIATION

7  
DIRECTION DE L'ASSOCIATION ET COMMISSIONS

11  
COLLABORATION AVEC LES ASSOCIATIONS CANTONALES

**12  
COMPTES ANNUELS 2020**

**14  
CHIFFRES ET FAITS SUR LE GRAVIER ET LE BÉTON**

**16  
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020**

16  
DROIT ET POLITIQUE

22  
TECHNIQUE

24  
INSPECTORAT

26  
SÉCURITÉ AU TRAVAIL / PROTECTION DE LA SANTÉ

27  
FORMATION CONTINUE ET SESSIONS

29  
NATURE ET SOL

30  
PROMOTION DE LA NATURE

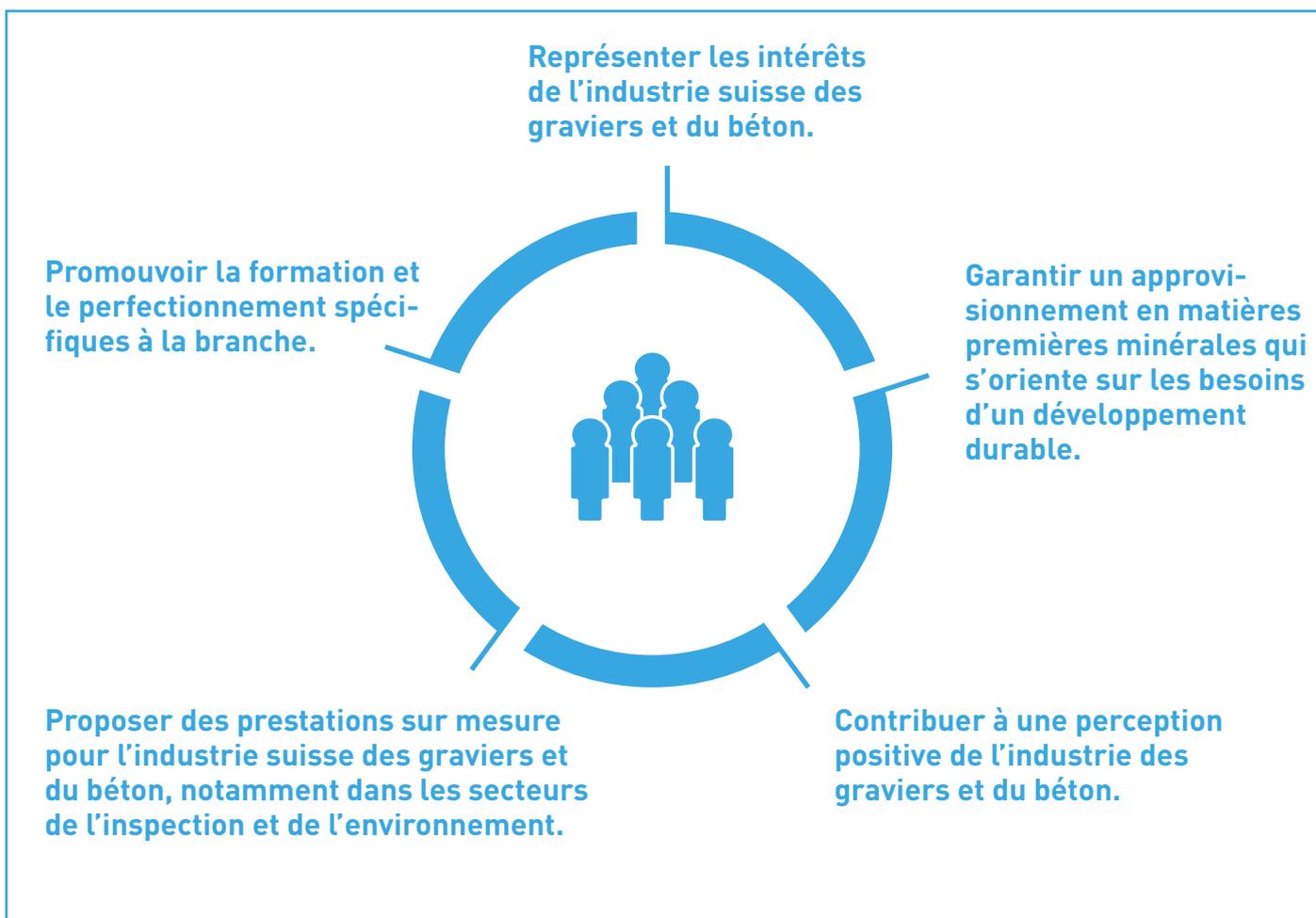
32  
COMMUNICATION

33  
COLLABORATION AVEC LES ASSOCIATIONS FAÎTIÈRES

**34  
RAPPORTS DES COMMISSIONS**

# Objectifs et stratégie de l'association

L'ASGB est l'association faîtière de toutes les entreprises qui exploitent du gravier et/ou fabriquent du béton en Suisse ainsi que de 15 associations cantonales. Les principales stratégies peuvent être résumées comme suit:



Les entreprises membres de l'ASGB produisent des matériaux de construction minéraux, qui sont fabriqués en préservant les ressources, recyclés à plusieurs reprises et éliminés de manière appropriée en décharge à la fin de leur cycle de vie. Dans ce contexte, il est primordial, tant sur le plan technique que biologique, de boucler les cycles des matières tout en tenant compte à parts égales des préoccupations économiques, sociales et écologiques. L'engagement doit contribuer à réduire l'empreinte écologique et ainsi participer efficacement à la préservation de l'équilibre écologique global.

Durant l'exercice sous revue, les mesures concernant l'utilisation temporaire du sol, comme l'exploitation de matières premières, le comblement et la remise en état, l'utilisation de ressources pour la fabrication de matériaux de construction minéraux primaires et recyclés ainsi que le stockage de matériaux d'excavation et de démolition non valorisables, ont une nouvelle fois été au centre des préoccupations. Ces mesures ont toutes pour objectif de réduire la consommation de matières premières et d'énergie en vue d'atteindre l'autosuffisance.

L'ASGB est ouverte aux nouvelles évolutions scientifiques et techniques et promeut activement leur mise en pratique et leur utilisation.

# Comité 2020

## PRÉSIDENT



### Lionel Lathion

Lathion Carrières et Garages SA  
Directeur

## VICE-PRÉSIDENTS



### Kurt Marti-Wechsler

Makies AG  
Direction



### Ulrich Widmer

KIBAG Management AG  
CEO

## MEMBRES



### Franz-Sepp Arnold

Arnold & Co. SA  
CEO



### Roger Dällenbach

Holcim (Suisse) SA  
Membre de la direction



### Martin Eberhard

Eberhard Unternehmungen  
CEO



### Daniel Kästli

Kästli Bau AG  
Président du conseil d'administration



### Jean Malcotti

Grisoni-Zaugg AG  
Responsable ressources et logistique



### Marcel Santeler

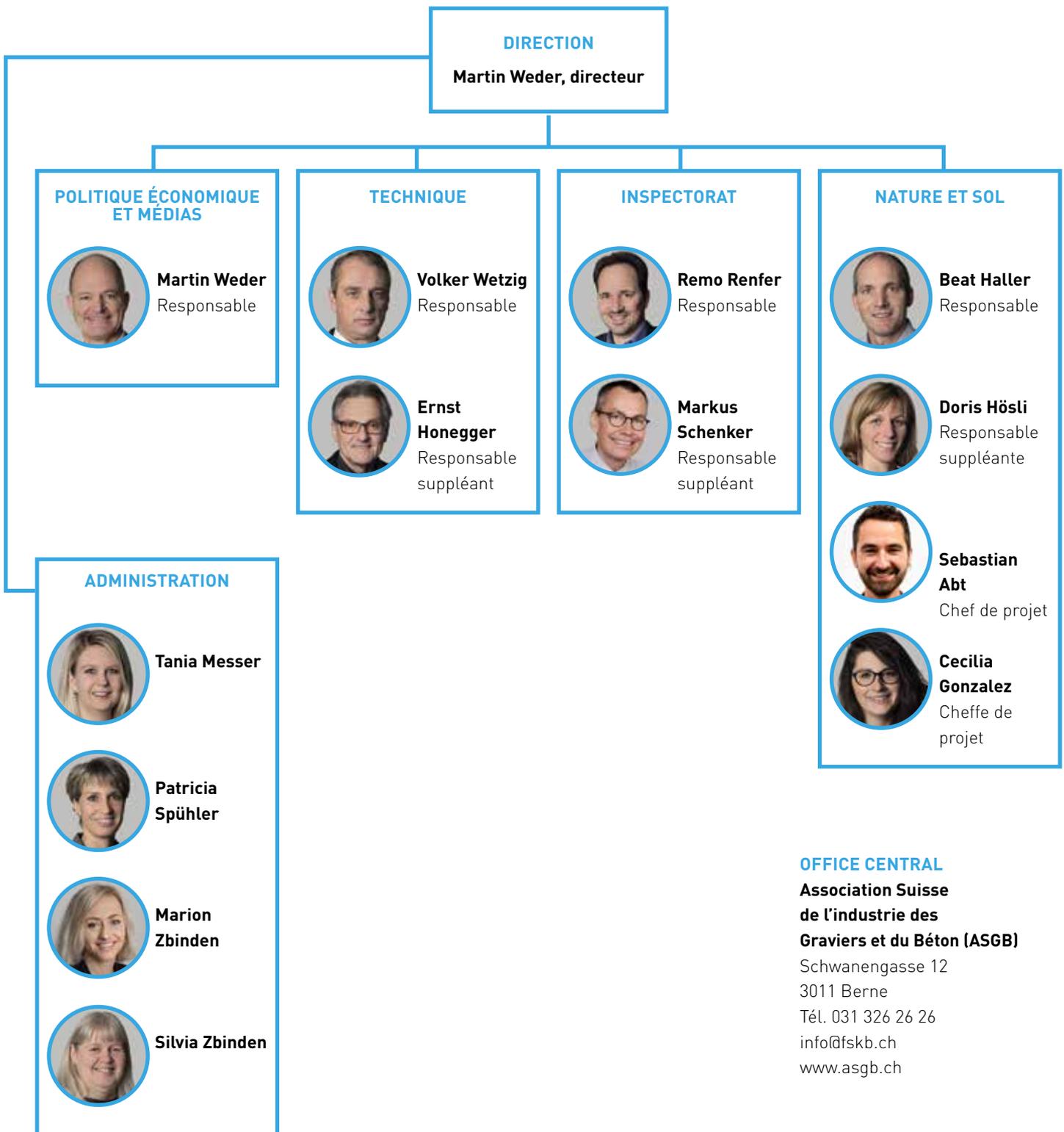
HASTAG St. Gallen Bau AG  
Directeur



### Daniel Steck

Jura Management AG  
Directeur Béton, gravier, excavation

# Office central 2020



**OFFICE CENTRAL**  
**Association Suisse de l'industrie des Graviers et du Béton (ASGB)**  
Schwanengasse 12  
3011 Berne  
Tél. 031 326 26 26  
info@fskb.ch  
www.asgb.ch

# Commissions 2020

## COMITÉ DIRECTEUR

**Lionel Lathion**, Lathion Carrières et Garages SA, président

**Kurt Marti-Wechsler**, Makies AG

**Martin Weder**, ASGB

**Ulrich Widmer**, KIBAG Management AG

## COMMISSION POLITIQUE

**Daniel Schneuwly**, Etude d'avocats Schneuwly & Sahli, président

**Michael Baumgartner**, DAMKE Rechtsanwältin

**Jürg Bereuter**, Bratschi Wiederkehr & Buob

**Mischa Berner**, Walder Haas Berner AG

**Bruno Kiefer**, Vigier Beton

**André Renggli**, Griston Holding AG

**Rainer Saxer**, Jura Management AG

**Karin Steiner**, Holcim (Suisse) SA

**Robert Walder**, Walder Haas Berner AG

**Martin Weder**, ASGB

## COMMISSION MARKETING ET MÉDIAS

**Jean-Marc Furrer**, JMF Consulting Sàrl, président

**Nadia Bohli**, Holcim (Suisse) SA

**Beat Foser**, Foser AG

**Gérald Rebetez**, Vigier Beton Romandie SA

**Martin Weder**, ASGB

**Jürg Wyss**, Kieswerk Boningen AG

## COMMISSION INSPECTORAT

**Marcel Santeler**, HASTAG St. Gallen Bau AG, président

**Didier Aeby**, Orllati Management SA

**Andreas Blank**, Ernst Frey AG

**Jürg Klages**, BKP Chur AG

**Remo Renfer**, ASGB

**David Waser**, Zimgroup Holding AG

**Martin Weder**, ASGB

## COMMISSION ENVIRONNEMENT

**Kurt Marti-Wechsler**, Makies AG, président

**Ernst Honegger**, ASGB

**Thomas Hurni**, Hurni Kies- und Betonwerk AG

**Johannes Mederer**, Holcim (Suisse) SA

**Robert Nothnagel**, Holcim (Suisse) SA

**Pascal Remund**, Kästli Bau AG

**Andreas Röthlisberger**, VKB Aargau

**Vincent Tissières**, MTA – Carrière de St-Léonard

**Jürg Wyss**, Kieswerk Boningen AG

## COMMISSION TECHNIQUE

**Daniel Kästli**, Kästli Bau AG, président

**Volker Wetzig**, ASGB, président

**Christian Brunner**, Beton AG Baden-Brugg

**Peter Bütschi**, Vigier Beton Berner Oberland

**Sandro Coray**, Baugeologie und Geo-Bau-Labor AG

**Cathleen Hoffmann**, Holcim (Suisse) SA

**Stefan Kohler**, Alluvia AG

**Emanuel Meyer**, Jura-Cement-Fabriken AG

**Martin Preisig**, Eberhard Bau AG

**Marc Rohr**, KIBAG Management AG

**Jörg Steck**, Toggenburger AG

**Jürg Wolf**, Vetsch Beton AG

## COMMISSION SOLS

**Christian Rusterholz**, KIBAG AG

**Roland Bertschi**, Hauri Kiesgruben und Transport AG

**André Frei**, Kies & Beton Münchwilen AG

**Jacques W. Grob**, Grob Kies AG

**Doris Hösli**, ASGB

**Martin Lötscher**, Lötscher Kies und Beton AG

**Bendicht Stucki**, Kieswerk Stucki AG

### CHANGEMENT DE PERSONNEL AU COMITÉ, À L'OFFICE CENTRAL ET DANS LES COMMISSIONS

L'assemblée générale a élu au comité Martin Eberhard en remplacement de Marius Jungo et Daniel Steck en remplacement d'André Germann. Marcel Santeler préside désormais la commission Inspectorat. Au niveau des commissions, Cathleen Hoffmann et Peter Bütschi viennent renforcer la commission technique.

---

«Le gravier et le béton sont des matériaux de construction indispensables à notre société et à notre économie. Nous devrions nous procurer ces matériaux à proximité de leurs lieux d'utilisation pour éviter leurs transports sur de longues distances. De plus, les gravières et les carrières offrent des habitats absolument nécessaires aux espèces animales et végétales menacées et constituent ainsi des refuges importants pour la biodiversité.»

---

Beat Flach, conseiller national (PVL/AG)

# Collaboration avec les associations cantonales

Les plans directeurs cantonaux jouent un rôle essentiel pour notre branche. Ils constituent des conditions cadres primordiales pour l'approvisionnement de la population en matières premières minérales primaires et recyclées ainsi que pour le stockage définitif de matériaux minéraux non recyclables. En plus des nouvelles dispositions légales, la manière dont elles sont exécutées est éga-

lement importante pour notre branche. Quinze associations cantonales veillent à ce que les préoccupations de notre branche bénéficient également de l'attention qu'elles méritent au plan cantonal. L'ASGB accorde une importance particulière à une collaboration ciblée avec les associations cantonales et s'est fixé pour but d'optimiser sans cesse cette collaboration.

**AFGB – Association fribourgeoise de l'industrie des graviers et du béton**

Président: Philippe Peiry  
Secrétariat: Sylvie Bardy

**ATMI – Associazione Ticinese Materiali Inerti**

Président: Gabriele Pinoja

**AVGB – Association valaisanne de l'industrie des graviers et du béton**

Président: Luis Ricardo  
Directeur: Roland Gruber

**AVGD – Association vaudoise des graviers et déchets**

Président: Jean Malcotti  
Directeur: Grégory Bovay

**FKB Basel – Der Fachverband der Kies- und Betonindustrie Basel**

Président: Dennis Schneider

**FKB Zürich – Fachverband für Kies- und Transportbetonwerke im Kanton Zürich**

Président: Truls Toggenburger  
Directeur: Martin Arnold

**FKB Innerschweiz – Fachverband für Kies- und Transportbetonwerke**

Président: Beat Minder  
Directeur: Andreas Baumann

**GEG – Groupement des entreprises genevoises d'extraction de gravier**

Président: Massimo Gorgoni  
Directeur: Jacques Roulin

**KSE Bern – Der Kantonale Kies- und Betonverband**

Président: Fritz Hurni  
Directeur: Roger Lötscher

**KSKB – Kantonalverband Steine Kies Beton St. Gallen**

Président: Ueli Jud  
Directeur: Felix Keller

**LVKB – Luzerner Verband Kies + Beton**

Président: Kurt Marti-Wechsler  
Directeur: Markus Gut

**SKS – Solothurnischer Verband Kies-Steine-Erden**

Président: Rolf Kissling

**VBBK – Verband Bündner Beton- und Kiesindustrie**

Président: Gian-Paolo Pozzy  
Secrétaire: Maik Capeder

**VKB Aargau – Verband der Kies- + Betonwerke Aargau**

Président: Pascal Müller  
Directeur: Andreas Röthlisberger

**VTK – Verband Thurgauer Kieswerke**

Président: Thomas Imhof

# Comptes annuels

à l'attention de l'assemblée générale

## COMPTE DE RÉSULTAT

	01.01.2020–31.12.2020		01.01.2019–31.12.2019		Budget 2020
		%		%	
Cotisations des membres	1 521 689.45		1 475 845.45		1 470 000.00
Membres invités	65 625.00		63 000.00		60 000.00
<b>Cotisations des membres</b>	<b>1 587 314.45</b>		<b>1 538 845.45</b>		<b>1 530 000.00</b>
Inspectorat	958 576.75		954 972.40		1 000 000.00
Nature et sol	585 900.35		549 653.37		530 000.00
Prestation à tiers	391 686.50		348 342.20		350 000.00
<b>Recettes des prestations</b>	<b>1 936 163.60</b>	<b>54,9</b>	<b>1 852 967.97</b>	<b>54,6</b>	<b>1 880 000.00</b>
Autres recettes	2 542.80		2 938.49		10 000.00
<b>Autres recettes sur livraisons et prestations</b>	<b>2 542.80</b>	<b>0,1</b>	<b>2 938.49</b>	<b>0,1</b>	<b>10 000.00</b>
<b>RECETTES NETTES SUR LIVRAISONS ET PRESTATIONS</b>	<b>3 526 020.85</b>	<b>100,0</b>	<b>3 394 751.91</b>	<b>100,0</b>	<b>3 420 000.00</b>
Investissement projets (informatique)	-273 323.34		-129 113.63		-40 000.00 <sup>2</sup>
Service spécialisé tech.	-84 584.65		-82 161.38		-88 775.00
Inspectorat	-389 931.00		-465 122.33		-540 000.00
Nature et sol	-215 231.40		-221 608.47		-180 000.00
Normes/directives	-23 155.90		-43 147.15		-30 000.00
Ecologie	-34 469.60 <sup>1</sup>		-12 152.75 <sup>1</sup>		-15 000.00
Relations publiques, médias gravier	-128 200.70		-179 128.05		-210 000.00
Formation, séminaires, perfectionnement	-33 339.55		67 696.06		-10 000.00
Activités politiques	-91 619.05		-55 641.75		-100 000.00
Actions spéciales	0.00		-31 723.95		-35 000.00
Commission Sols / Kiwe-Ca (depuis 2019)	21 173.68		-11 220.92		0.00
<b>Charges pour prestations achetées</b>	<b>-1 252 681.51</b>	<b>-35,5</b>	<b>-1 163 324.32</b>	<b>-34,3</b>	<b>-1 248 775.00</b>
<b>CHARGES ACTIVITÉS</b>	<b>-1 252 681.51</b>	<b>-35,5</b>	<b>-1 163 324.32</b>	<b>-34,3</b>	<b>-1 248 775.00</b>
<b>BÉNÉFICE BRUT I</b>	<b>2 273 339.34</b>	<b>64,5</b>	<b>2 231 427.59</b>	<b>65,7</b>	<b>2 171 225.00</b>
<b>Charges de personnel</b>	<b>-1 600 964.10</b>	<b>-45,4</b>	<b>-1 642 662.90</b>	<b>-48,4</b>	<b>-1 570 000.00</b>
<b>BÉNÉFICE BRUT II</b>	<b>672 375.24</b>	<b>19,1</b>	<b>588 764.69</b>	<b>17,3</b>	<b>601 225.00</b>
Charges de locaux	-129 283.30		-161 181.05		-160 000.00
Direction/secrétariat	-72 775.94		-83 452.21		-103 000.00
Comité, comité directeur	-86 362.15		-117 227.85		-100 000.00
Assemblée générale, conférence des présidents	-17 733.50		-27 190.55		-40 000.00
Contributions, dons, associations	-206 022.68		-76 299.00		-175 000.00
Adhésions européennes	-45 477.81		-60 234.98		-65 000.00
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>-557 655.38</b>	<b>-15,8</b>	<b>-525 585.64</b>	<b>-15,5</b>	<b>-643 000.00</b>
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AVANT INTÉRÊTS, IMPÔTS ET AMORTISSEMENTS (EBITDA)</b>	<b>114 719.86</b>	<b>3,3</b>	<b>63 179.05</b>	<b>1,9</b>	<b>-41 775.00</b>
<b>Amortissements</b>	<b>-41 150.90</b>	<b>-1,2</b>	<b>-27 515.63</b>	<b>-0,8</b>	<b>-50 000.00</b>
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AVANT INTÉRÊTS ET IMPÔTS (EBIT)</b>	<b>73 568.96</b>	<b>2,1</b>	<b>35 663.42</b>	<b>1,1</b>	<b>-91 775.00</b>
<b>Charges financières</b>	<b>-372.79</b>	<b>0,0</b>	<b>0.00</b>	<b>-</b>	<b>0.00</b>
<b>Produit financier</b>	<b>0.00</b>	<b>-</b>	<b>-361.10</b>	<b>0,0</b>	<b>1 000.00</b>
<b>BÉNÉFICE/PERTE DE L'EXERCICE AVANT IMPÔTS</b>	<b>73 196.17</b>	<b>2,1</b>	<b>35 302.32</b>	<b>1,0</b>	<b>-90 775.00</b>
<b>Impôts directs</b>	<b>-2 150.00</b>	<b>-0,1</b>	<b>-5 366.20</b>	<b>-0,2</b>	<b>-5 000.00</b>
<b>BÉNÉFICE/PERTE DE L'EXERCICE</b>	<b>71 046.17</b>	<b>2,0</b>	<b>29 936.12</b>	<b>0,9</b>	<b>-95 775.00</b>

<sup>1</sup> y c. élaboration de la directive de remise en état

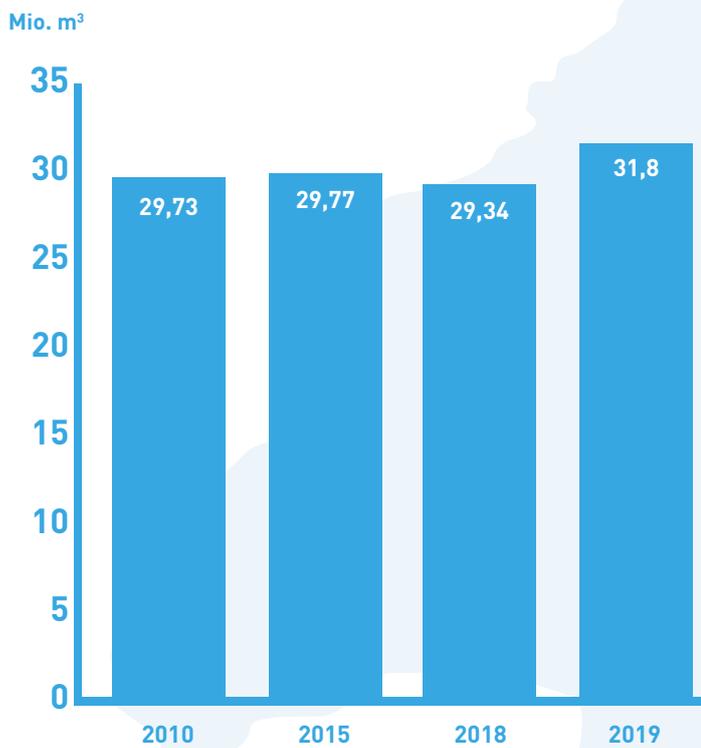
<sup>2</sup> Provision nouvelle informatique

## BILAN

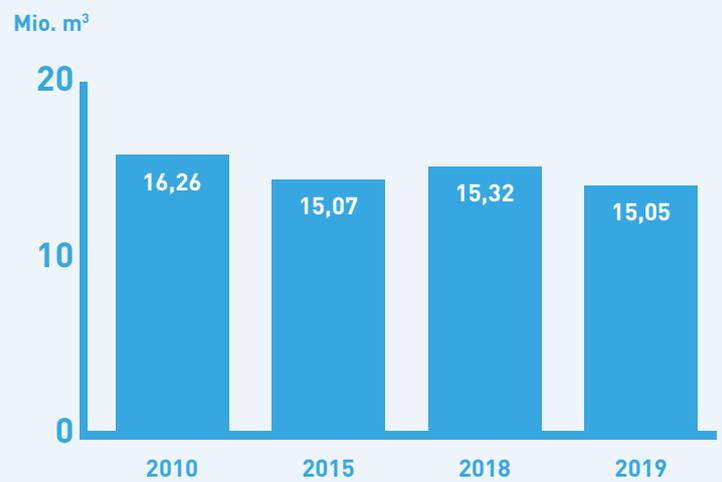
		31.12.2020		31.12.2019		Ecart
		%		%		%
<b>ACTIFS</b>						
Caisses	2 453.75		2 038.85		414.90	
Comptes chèque postal	1 206 806.10		878 274.49		328 531.61	
Comptes courants bancaires	123 824.02		117 599.12		6 224.90	
Comptes de placement	167 161.65		267 155.20		-99 993.55	
Dépôts à terme fixe	54 906.15		54 906.15		0.00	
<b>Liquidités et actifs détenus à court terme avec cours boursier</b>	<b>1 555 151.67</b>	<b>71,4</b>	<b>1 319 973.81</b>	<b>68,5</b>	<b>235 177.86</b>	<b>17,8</b>
Créances sur livraisons et prestations	474 568.72		417 533.27		57 035.45	
Correction de valeurs sur livraisons et prestations	-23 700.00		-20 900.00		-2 800.00	
<b>Créances sur livraisons et prestations</b>	<b>450 868.72</b>	<b>20,7</b>	<b>396 633.27</b>	<b>20,6</b>	<b>54 235.45</b>	<b>13,7</b>
Dépôt de garantie UBS	45 294.30		45 294.30		0.00	
<b>Autres créances à court terme</b>	<b>45 294.30</b>	<b>2,1</b>	<b>45 294.30</b>	<b>2,3</b>	<b>0.00</b>	<b>-</b>
Comptes de régularisation des actifs	84 777.35		128 875.60		-44 077.00	
<b>Comptes de régularisation des actifs</b>	<b>84 777.35</b>	<b>3,9</b>	<b>128 875.60</b>	<b>6,7</b>	<b>-44 077.00</b>	<b>-34,2</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>2 136 113.29</b>	<b>98,1</b>	<b>1 890 776.98</b>	<b>98,1</b>	<b>245 336.31</b>	<b>13,0</b>
Actions Betonsuisse Marketing	10 000.00		10 000.00		0.00	
<b>Placements financiers</b>	<b>10 000.00</b>	<b>0,5</b>	<b>10 000.00</b>	<b>0,5</b>	<b>0.00</b>	<b>-</b>
Mobilier de bureau, équipements	3 050.00		6 100.00		-3 050.00	
Installations de gestion des données	22 650.00		11 200.00		11 450.00	
Véhicules	5 000.00		10 000.00		-5 000.00	
<b>Actifs immobilisés mobiles</b>	<b>30 700.00</b>	<b>1,4</b>	<b>27 300.00</b>	<b>1,4</b>	<b>3 400.00</b>	<b>12,5</b>
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>40 700.00</b>	<b>1,9</b>	<b>37 300.00</b>	<b>1,9</b>	<b>3 400.00</b>	<b>9,1</b>
<b>ACTIFS</b>	<b>2 176 792.04</b>	<b>100,0</b>	<b>1 928 076.98</b>	<b>100,0</b>	<b>248 715.06</b>	<b>12,9</b>
<b>PASSIFS</b>						
Dettes de livraisons et prestations	141 229.98		136 445.00		4 784.98	
<b>Dettes de livraisons et prestations</b>	<b>141 229.98</b>	<b>6,5</b>	<b>136 445.00</b>	<b>7,1</b>	<b>4 784.98</b>	<b>3,5</b>
Autres dettes à court terme	73 421.97		42 910.13		30 511.84	
<b>Autres dettes à court terme</b>	<b>73 421.97</b>	<b>3,4</b>	<b>42 910.13</b>	<b>2,2</b>	<b>30 511.84</b>	<b>71,1</b>
Comptes de régularisation des passifs	223 136.94		80 107.47		143 029.47	
<b>Comptes de régularisation des passifs</b>	<b>223 136.94</b>	<b>10,3</b>	<b>80 107.47</b>	<b>4,2</b>	<b>143 029.47</b>	<b>178,5</b>
<b>Capital étranger à court terme</b>	<b>437 788.89</b>	<b>20,1</b>	<b>259 462.60</b>	<b>13,5</b>	<b>178 326.29</b>	<b>68,7</b>
Provision CPT	32 985.12		33 621.27		-636.15	
Provision projets	315 000.00 <sup>2</sup>		315 000.00 <sup>3</sup>		0.00	
<b>Provisions</b>	<b>347 985.12</b>	<b>16,0</b>	<b>348 621.27</b>	<b>18,1</b>	<b>-636.15</b>	<b>-0,2</b>
<b>Capital étranger à long terme</b>	<b>347 985.12</b>	<b>16,0</b>	<b>348 621.27</b>	<b>18,1</b>	<b>-636.15</b>	<b>-0,2</b>
<b>CAPITAL ÉTRANGER</b>	<b>785 774.01</b>	<b>36,1</b>	<b>608 083.87</b>	<b>31,5</b>	<b>177 690.14</b>	<b>29,2</b>
Fortune au 01.01	1 319 993.11		1 290 056.99		29 936.12	
Bénéfice de l'exercice	71 046.17		29 936.12		41 110.05	
Fortune au 31.12	1 391 039.28		1 319 993.11		71 046.17	
<b>CAPITAL PROPRE</b>	<b>1 391 039.28</b>	<b>63,9</b>	<b>1 319 993.11</b>	<b>68,5</b>	<b>71 046.17</b>	<b>5,4</b>
<b>PASSIFS</b>	<b>2 176 813.29</b>	<b>100,0</b>	<b>1 928 076.98</b>	<b>100,0</b>	<b>248 736.31</b>	<b>12,9</b>

# CHIFFRES ET FAITS SUR L

## Production granulats pierreux



## Production béton



# LE GRAVIER ET LE BÉTON



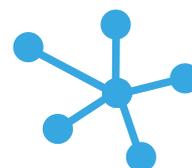
Effectifs  
env.

**3800**



Gravières et  
centrales à béton  
env.

**500**



Degré d'organisation de l'ASGB  
(entreprises des graviers et du  
béton affiliées)

**>95%**



Part des déchets de  
chantier recyclée  
env.

**90%**



Surfaces naturelles pendant  
l'exploitation  
env.

**700 ha**

(980 terrains de football)



Chiffre d'affaires  
Industrie des graviers  
et du béton  
env.

**2,3**

**milliards**

# Droit et politique

Au total, douze priorités ont été au cœur du travail politique; la priorité absolue ayant été donnée à la révision II de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT 2), à l'initiative parlementaire de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national (CEATE-N) «Développer l'économie circulaire en Suisse» et à la législation sur le Covid-19.

## RÉVISION 2 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La branche peut s'accommoder de la proposition de révision du Conseil fédéral. Il y a toutefois un risque que de nombreuses dispositions réglementaires contraignantes (p. ex. restriction de la pesée des intérêts) soient à nouveau intégrées dans le projet en cas de débat parlementaire. L'ASGB a donc salué la décision du Conseil national de ne pas entrer en matière sur le projet. Le 16 octobre 2020, la CEATE-E a toutefois décidé, contrairement au Conseil national, d'entrer en matière sur le projet. Elle reconnaît un besoin d'action clair pour la construction en dehors des zones constructibles ainsi que pour les surfaces d'assolement, souhaite rendre le présent projet plus compact et aborder l'interaction entre la Confédération et les cantons. Dans le même temps, la loi révisée doit être opposée, en tant que contre-projet indirect, à l'Initiative paysage, qui est restrictive.

## IP CEATE-N DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE EN SUISSE

La CEATE-N veut réduire l'impact environnemental causé par l'économie. Elle a déposé à cet effet une initiative pour diverses mesures visant à renforcer l'économie circulaire et regroupe ainsi les demandes de plusieurs initiatives parlementaires.

Dans sa stratégie de développement durable, l'ASGB souligne l'importance de l'empreinte écologique et de sa réduction dans le cadre de la compatibilité sociale, économique et écologique. De notre point de vue, il est important, dans l'esprit du concept «berceau au berceau», de garder à l'esprit les cycles techniques et biologiques et de viser un bouclage total de tous les circuits. Cela, en minimisant les besoins énergétiques et les effets climatiques qui en résultent et en adaptant les activités au maintien de l'équilibre de notre écosystème. Dans cette optique, la planification dès le début du processus de construction est le point de départ le plus efficace. On peut alors se demander si le produit est vraiment nécessaire. En fonction des propriétés exigées, il est possible de développer des concepts de produits recyclables sur mesure et de choisir les matériaux de construction selon leur durée de vie et leur utilisation ultérieure.

L'ASGB salue donc fondamentalement l'engagement de la CEATE-N en faveur de l'économie circulaire. Elle soutient l'orientation de l'initiative et les suggestions y relatives du Conseil des

### POINTS PRINCIPAUX SUR LE PLAN POLITIQUE ET JURIDIQUE 2020

- Révision 2 de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT 2)
- IP CEATE-N Développer l'économie circulaire en Suisse
- Stratégie Covid-19 du Conseil fédéral et législation
- Importations de gravier
- Révision totale de la loi fédérale sur les marchés publics (LMP), y compris l'AIMP intercantonal
- Aides à l'exécution de l'ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED)
- Adaptation de la loi sur la protection de la nature et du paysage (LPN) en ce qui concerne la mission de la Confédération
- Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage (CFNP)
- Loi sur le CO<sub>2</sub> / étude de l'impact sur le climat / l'environnement
- Stratégies du Conseil fédéral dans le domaine de l'environnement / de la nature
- Loi sur les cartels / Motion Français
- Révision du code des obligations (défauts de construction), y compris l'hypothèque légale des artisans et entrepreneurs
- Politique patronale

Etats, qui réclament que l'initiative prenne en compte les interactions économiques et procède de manière différenciée. Pour l'ASGB, trois modifications s'imposent:

- a. Prise en compte du fait que plus de 80% des déchets de chantier sont maintenus dans le circuit pendant dix ans en dépit de l'augmentation des normes de construction et de la diversité des matériaux.
- b. Traitement des préoccupations «utilisation efficace des ressources» et «réduction de la pollution environnementale» comme des objectifs indépendants, car le bouclage des cycles de vie des matériaux conduit souvent à une hausse, et non à une baisse, des émissions de gaz à effet de serre.
- c. Il convient de privilégier la revalorisation globale plutôt que le stockage durable des déchets. Dans ce cadre, les différentes alternatives de revalorisation doivent être traitées sur un pied d'égalité. Le comblement des sites d'exploitation de gravier constitue une revalorisation et a donc la même priorité que le recyclage des matériaux.

Selon l'ASGB, la pensée circulaire peut toutefois également être encouragée au moins aussi efficacement par des mesures et des incitations entrepreneuriales volontaires. A cet égard, il convient de mentionner tout particulièrement:

- a. **Transparence:** la visibilité est pour l'entrepreneur le principal incitant à contribuer volontairement et efficacement à des cycles fermés. Il existe un besoin important d'instruments de mesure et de communication correspondants, par exemple la plateforme Madaster ([www.madaster.com](http://www.madaster.com)) ou la déclaration de produit écologique (DEP) selon EN 15804.
- b. **Matériaux de construction spécifiques aux propriétés** plutôt qu'à la sorte: afin d'optimiser la revalorisation lors de la déconstruction, il est nécessaire que la planification définisse avant la construction les caractéristiques requises pour chaque ouvrage et qu'elle détermine ensuite avec le fabricant le produit de construction qui, avec une part revalorisable en cycle (recyclable) maximale et une efficacité optimisée, est en mesure de satisfaire aux caractéristiques requises.
- c. **Rôle d'exemple des pouvoirs publics:** ils doivent être pionniers en matière de transparence et d'appels d'offres spécifiques aux propriétés.

## STRATÉGIE COVID-19 DU CONSEIL FÉDÉRAL ET LÉGISLATION

Au début de la pandémie de Covid-19, la question de l'arrêt de l'exploitation des chantiers et des gravières s'est posée. Plusieurs cantons, notamment en Suisse romande, ont commencé à décréter des arrêts de construction. En coordination avec la Société suisse des entrepreneurs (SSE), l'ASGB s'est engagée avec succès pour garantir l'exploitation des chantiers et des gravières pendant la pandémie, à ce que la Confédération prenne des mesures contre les cantons qui ont ordonné l'arrêt des travaux de construction et à ce que l'élaboration de solutions sectorielles proportionnées soit accélérée. Dans le même temps, elle a élaboré «en un rien de temps» pour les gravières, les centrales de recyclage et à béton un plan de protection garantissant le respect des prescriptions de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Celui-ci a été adapté aux évolutions tout au long de l'année. Avec le personnel concerné, l'ASGB a contribué à ce que les gravières, les centrales de recyclage et à béton maîtrisent les risques pendant la pandémie et à garantir la santé des collaborateurs de la branche.

### IMPORTATIONS DE GRAVIER

L'augmentation des importations constitue un véritable problème. L'ASGB attire régulièrement l'attention sur le fait que les importations de gravier sur de longues distances en provenance de l'étranger sont absurdes du point de vue économique et écologique, que nous avons besoin d'un approvisionnement local en matériaux dans les régions avec des sites d'exploitation et que les cantons doivent garantir l'approvisionnement local en matières premières minérales par des concepts d'aménagement du territoire adéquats et des appels d'offres garantissant la durabilité. Il faut garder à l'esprit que le comblement des sites d'exploitation de gravier contribue aussi fortement au stockage de matériaux d'excavation et de percement propres (et, le cas échéant, aussi de certains déchets de chantier) et constitue ainsi une composante importante des plans cantonaux de gestion des déchets.



## RÉVISION TOTALE DE LA LOI FÉDÉRALE SUR LES MARCHÉS PUBLICS (LMP) / Y COMPRIS ACCORD INTERCANTONAL (AIMP)

La LMP prévoit que de nouveaux critères qualitatifs, tels que le développement durable, doivent également être pris en compte dans la décision d'attribution. Pour notre branche, il serait avantageux que cela se fasse par le biais des DEP, déjà introduits dans différents pays d'Europe du Nord, selon ISO 14025 ou EN 15804. Les DEP se concentrent sur les contributions au développement durable de l'ouvrage dans le cadre du cycle de vie du produit et répondent ainsi à la considération globale exigée par la LMP.

## AIDES À L'EXÉCUTION DE L'ORDONNANCE SUR LA LIMITATION ET L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS (OLED)

### Aide à l'exécution «Déchets de chantier»

Le 1<sup>er</sup> septembre 2020, le module de l'aide à l'exécution «Déchets de chantier (diagnostic des polluants et informations concernant l'élimination des déchets de chantier)» a été publié. Il porte sur les principes de détermination des polluants, le concept d'élimination et la déclaration des déchets de chantier par le maître d'ouvrage. Les préoccupations de l'ASGB ont été majoritairement prises en compte dans l'aide à l'exécution. Les exigences relatives à l'identification des polluants par les professionnels sont formulées ouvertement. La libre concurrence entre les prestataires professionnellement qualifiés n'est pas entravée. Concernant l'élimination des matériaux d'excavation, quelques suggestions de l'ASGB ont été intégrées. Du point de vue de l'ASGB, il aurait toutefois été judicieux de proposer un formulaire permettant la catégorisation juridiquement contraignante des matériaux d'excavation par le maître d'ouvrage. L'ASGB recommande donc à ses

membres et aux associations cantonales de s'engager pour un formulaire de déclaration des matériaux d'excavation basé sur le modèle de l'ASGB. Le concept d'élimination est élaboré par le maître d'ouvrage ou son représentant et vérifié par les autorités compétentes en matière d'autorisation en même temps que la demande de permis de construire. Les procédures de contrôle ne sont pas spécifiées plus en détail et incombent aux services cantonaux ou communaux.

#### Aide à l'exécution «Valorisation des matériaux d'excavation et de percement»

L'ASGB a eu plusieurs fois l'occasion de discuter de l'égalité de traitement écologique entre les matériaux d'excavation qui sont revalorisés pour le comblement des sites d'exploitation de gravier à la fin de l'exploitation et les matériaux d'excavation faisant l'objet d'une valorisation matière, ainsi que d'expliquer la matrice de valorisation positive des matériaux d'excavation créée sous son égide.

#### Aides à l'exécution «Décharges»

Le 28 février 2020, l'aide à l'exécution «Décharges» a été publiée par l'OFEV. Celle-ci porte sur l'évaluation des risques liés aux décharges et sur la question de la période de suivi nécessaire. Les préoccupations de l'ASGB, comme l'évaluation des sites de décharge en fonction du type de décharge, sont au moins en partie prises en compte dans le module d'aide à l'exécution. L'estimation des dangers se fait par phases (contrôle préliminaire, contrôle principal, contrôle détaillé), le processus pouvant être clôturé après chaque phase. En principe, les décharges de type A ne sont pas considérées comme des cas critiques du point de vue de l'inventaire des déchets. Dans l'ensemble, notre branche peut s'accommoder de cette aide à l'exécution.

#### Aide à l'exécution «Rapports selon l'OLED»

Les demandes de l'ASGB ont été largement prises en compte dans le module d'aide à l'exécution «Rapports» déjà publié. La question de la transmission des données à l'OFEV est encore en suspens. L'interface correspondante pour la transmission des données est en cours de définition. La branche a déjà mis en place différents systèmes de saisie de données avec transmission numérique des données aux cantons, par exemple [ressis.ch](http://ressis.ch) de l'ASGB. La plateforme numérique [ressis.ch](http://ressis.ch) a été complétée par le module Exploitation, qui permet la saisie des données suivantes:

- chiffres clés selon l'OLED;
- annonce de données d'aménagement du territoire;
- annonce et documentation des résultats d'inspection;
- saisie de données de référence spécifiques aux cantons (optionnel).

Depuis janvier 2020, deux cantons collectent les données mentionnées par le biais du module Exploitation. Ce dernier est conçu de telle sorte que la validation des données par le canton puisse être effectuée dans le module et que les données puissent ensuite être lues sur le portail fédéral à venir (Portail eGovernment Déchets et matières premières) dès que l'interface correspondante sera opérationnelle. Grâce à la saisie des données dans le module

Exploitation, les entreprises ne doivent utiliser qu'une seule plateforme de données, ce qui simplifie la procédure et contribue ainsi à une meilleure qualité des données.

#### Autres aides à l'exécution

Les aides à l'exécution «Valorisation des matériaux de déconstruction minéraux», «Boues issues du secteur de la construction», «Elimination des déchets contenant de l'amiante» ainsi que les aides faisant partie du module Décharges «Surveillance des eaux de percolation et souterraines», «Déchets admis dans les différents types de décharges», «Décharges souterraines» et «Fermeture en surface» sont en cours d'élaboration. L'ASGB a la possibilité de participer aux groupes de travail de l'OFEV correspondants.

#### Formation continue – Convention sectorielle

L'OrTra Gestion des déchets et des matières premières a commencé à négocier une convention avec le Cercle déchets afin de réglementer l'interaction entre les deux organisations dans le domaine de la formation continue des collaborateurs des installations de traitement des déchets. L'ASGB a eu l'occasion d'intervenir au cours de l'élaboration de la convention. Dans sa prise de position, elle a souligné que les comblements font partie intégrante des sites d'exploitation et qu'ils sont donc exclus de la législation sur les déchets et du champ d'application de l'accord. Elle a également demandé que les représentants d'OrTra aient leur mot à dire dans la définition des besoins de formation des collaborateurs, ainsi que l'égalité de traitement de toutes les organisations privées concernées (exploitants d'installations et prestataires de programmes de formation et de perfectionnement). Ses demandes n'ont été que partiellement satisfaites.



## ADAPTATION DE LA LOI SUR LA PROTECTION DE LA NATURE ET DU PAYSAGE (LPN) CONCERNANT LES TÂCHES DE LA COMMISSION FÉDÉRALE POUR LA PROTECTION DE LA NATURE ET DU PAYSAGE (CFNP)

L'initiative parlementaire de l'ancien conseiller aux Etats Joachim Eder, soutenue par l'ASGB, demande que les expertises de la CFNP concernant les préoccupations liées à la protection de la nature et du paysage soient intégrées à la pesée globale des intérêts en matière d'aménagement du territoire comme base décisionnelle à part entière, au même titre que toutes les exigences économiques, écologiques ou autres relevant de l'aménagement du territoire. Entre-temps, le Parlement a décidé à cet égard que les expertises de la CFNP et de la Commission fédérale des monuments historiques (CFMH) servent (uniquement) de bases dans la pesée des intérêts pertinents et ne doivent pas exercer d'effet monopolisant. Le Conseil fédéral a prononcé l'entrée en vigueur de la modification de la loi correspondante au 1<sup>er</sup> avril 2020.

## LOI SUR LE CO<sub>2</sub> – ÉTUDE DE L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT ET SUR LE CLIMAT

Il a déjà été envisagé en 2019, dans le cadre de la procédure de conciliation, d'élargir l'étude d'impact sur l'environnement (EIE) au domaine des émissions de gaz à effet de serre et d'introduire une obligation de minimisation correspondante ainsi qu'une taxe de CHF 320.– par tonne d'émissions de gaz à effet de serre non compensée. Conjointement avec des associations partenaires, l'ASGB s'est opposée à ce projet en raison des coûts de procédure élevés, des contradictions dans le champ d'application et de l'arbitraire dans le calcul du montant de la taxe. Le texte de loi final renonce à l'extension de l'EIE aux gaz à effet de serre prévue à l'origine.

## STRATÉGIES DU CONSEIL FÉDÉRAL

### Stratégie Sol Suisse – Plan sectoriel des surfaces d'assolement (SDA)

Conformément à la Stratégie Sol, adoptée par le Conseil fédéral le 8 mai 2020, aucun sol ne sera perdu d'ici 2050, et les sols agricoles les plus fertiles doivent être garantis à long terme. Il serait important pour notre branche que les SDA ne soient protégées que si elles disparaissent durablement dans le cadre d'un projet de construction. Les SDA qui ne sont supprimées que temporairement pendant l'exploitation ne doivent pas être protégées. En outre, il convient d'encourager la négociabilité des SDA à l'échelle nationale et de garantir que les surfaces d'assolement excédentaires résultant de la remise en état restent la propriété de l'entrepreneur ou du propriétaire foncier et que celui-ci puisse en disposer librement pour la négociation. La fonction directive de l'aménagement du territoire, notamment vis-à-vis des décrets isolés, ainsi que la pesée globale des intérêts qui en résulte au niveau du plan directeur en relation avec l'utilisation des sols (exploitation de matières premières et utilisation des cavités) doivent être renforcées. Nous sommes convaincus que la Stratégie Sol ne répond pas suffisamment à ces exigences. Le conseiller aux Etats Thierry Burkart (PLR/AG) a déposé un postulat et demande un rapport qui analyse les conséquences économiques, sociales et

GROUPE DE SUIVI OLED	
NOM	SOCIÉTÉ
Didier Aeby	Groupe Orllati
Alexandra Fröhlich	CSD Ingénieurs SA
Stefan Geiges	Karl Geiges AG
Joël Gendre	Catellani SA
Daniel Keller	KIBAG Management AG
Urs Koch	Koch AG
Lionel Lathion	Lathion SA
Jean Malcotti	Grisoni-Zaugg SA
Marguerite Michel-Bersier	Bersier SA
Kurt Morgan	KIBAG RE AG
Robert Nothnagel	Holcim (Suisse) SA
Sebastian Paratte	CSD Ingénieurs SA
Engueran Petit	Cand-Landi
Philippe Peiry	Antiglio SA
Martin Preisig	Eberhard AG
Raffaele Quirici	Toggenburger AG
Luis Ricardo	FAMSA SA
Nicolas Richard	Ronchi SA
Carole Schelker	Impact Concept SA
Martin Sollberger	Vigier Beton Seeland Jura AG
Benjamin Sutter	HASTAG (Zürich) AG
Rudolf Tobler	Logbau AG
Andreas Röthlisberger	VKB Aargau
Patric Van der Haegen	Eberhard AG
Martin Weder	ASGB
Volker Wetzig	ASGB

sociétales concrètes des objectifs adoptés par le Conseil fédéral, indique les adaptations que cette stratégie implique sur le plan légal et de la planification et explique comment elle peut être mise en œuvre compte tenu de la structure fédérale de notre pays. L'ASGB soutient cette initiative et va continuer à suivre cette affaire.

### Conception «Paysage suisse» (CPS)

Le Conseil fédéral a approuvé la CPS en date du 27 mai 2020. Malgré les critiques de diverses organisations, le Conseil fédéral n'a guère apporté de modifications essentielles au texte initialement mis en consultation. Il s'est contenté de suggérer en termes d'objectifs stratégiques qu'il faut encourager aussi, à travers la mutation du paysage, le potentiel que présente le paysage en tant qu'espace économique. L'utilisation du paysage, p. ex. l'exploitation de matières premières minérales et la manière dont ces aspects sont intégrés à la planification, est exclue de la CPS. Selon l'ASGB, ces aspects doivent toutefois continuer à être pris en compte avec la même priorité que les aspects de protection dans le cadre de la planification contraignante pour le propriétaire.

---

**«Notre gestion des matières premières minérales est guidée par les valeurs de responsabilité, de durabilité et de respect de l'environnement.**

**Depuis des décennies, nous fournissons ainsi dans notre région de précieux services pour l'économie, la société et la nature.»**

---

Kurt Marti, directeur de MAKIES

### LOI SUR LES CARTELS / MOTION FRANÇAIS

Au travers d'une motion, le conseiller national Olivier Français (PLR/VD) demande que l'élément constitutif d'un accord illicite en matière de concurrence ne soit pas à l'avenir considéré comme notable en soi, mais qu'il soit déterminé au cas par cas de manière différenciée à l'aide de critères qualitatifs et quantitatifs. Selon l'ASGB, cette demande est justifiée, car l'étendue d'une peine dépend généralement de l'ampleur du délit. Elle a appris avec satisfaction que le Conseil des Etats a transmis cette motion contre la proposition du Conseil fédéral.

### RÉVISION DU CODE DES OBLIGATIONS (DÉFAUTS DE CONSTRUCTION), Y C. HYPOTHÈQUE LÉGALE DES ARTISANS ET ENTREPRENEURS

Le conseiller aux Etats Andrea Caroni (PLR/AR) a demandé au Conseil fédéral d'expliquer comment l'hypothèque légale des artisans et entrepreneurs pourrait être adaptée afin de régler plus équitablement les rapports entre maîtres d'ouvrage et sous-traitants. C'est pourquoi le Conseil fédéral a posé diverses questions à ce sujet dans le cadre de la consultation sur la «Révision du code des obligations (défauts de construction)». L'hypothèque légale des artisans et entrepreneurs revêt une grande importance pour notre branche. Elle permet en effet, telle qu'elle est en vigueur actuellement, de couvrir chaque année environ CHF 5 millions de transactions. Elle a de plus un effet préventif grâce auquel les arriérés, qui excèdent souvent le montant global directement garanti, peuvent être évités d'avance. C'est pourquoi l'ASGB rejette catégoriquement les requêtes de l'initiative et demande que l'hypothèque légale des artisans et entrepreneurs soit maintenue dans sa forme actuelle.

### POLITIQUE PATRONALE

#### Adaptation des salaires au 1<sup>er</sup> janvier 2021

L'ASGB a recommandé à ses membres de renoncer à l'octroi d'une augmentation de salaire générale basée sur l'inflation et d'adapter certains salaires individuellement et en fonction de la performance au 1<sup>er</sup> janvier 2021, exclusivement en cas de besoin. Cette recommandation tient compte du fait que l'indice national des prix à la consommation a baissé, en octobre 2020, de 0,6% par rapport à la même période de l'année passée. Les prévisions relatives à l'évolution du volume des transactions pour l'année prochaine tablent plutôt sur un recul à cause de la pandémie de coronavirus, raison pour laquelle la compétitivité en matière de prix dans notre branche sera probablement encore plus forte qu'aujourd'hui dans les mois à venir.

#### Réforme de la prévoyance professionnelle

Dans le cadre de la consultation, l'ASGB a rejeté dans son ensemble le projet élaboré par les partenaires sociaux à la demande du Conseil fédéral, car il entraînerait une charge financière supplémentaire durable pour notre branche. La réforme doit entièrement s'aligner sur le niveau actuel des prestations et ne pas entraîner d'augmentation supplémentaire des coûts sociaux. Globalement, la réduction des taux de conversion minimaux est saluée comme un premier pas dans la bonne direction. Cette mesure ne suffira toutefois pas selon nous pour mettre fin au phénomène indésirable de subventionnement croisé actuel des rentes à payer par la génération active.



# Technique

Les normes définissent l'état de la technique et permettent, sur cette base, une méthode de travail efficace, sans devoir réexaminer et vérifier chaque détail à chaque fois. Dans le même temps, la technique évolue. En nous engageant pour la DEP, dans le cadre de projets d'économie circulaire, de groupes de travail sur l'OLED ou d'autres projets, nous apportons une contribution déterminante au développement durable de notre industrie.

## NORMALISATION

En participant activement aux comités de normalisation, nous avons la possibilité de faire valoir et de représenter au plus tôt les intérêts de la branche des graviers et du béton. L'ASGB est représentée par différentes personnes dans les comités de normalisation et commissions nationaux et internationaux suivants:

- Commission fédérale des produits de construction (membre)
- SIA CN 262 Construction en béton (membre)
- SIA 262 GT Incendie (membre)
- SIA 262 GT Béton (membre)
- SIA 262 GT Evaluation de la durabilité des constructions en béton (présidence)
- SIA 262 GT Préfabrication (présidence)
- CEN/TC104/SC 1 Révision EN 206 (membre)
- CEN/TC 229 Produits préfabriqués en béton (membre)
- VSS CNR 3.1 Granulats pierreux (présidence)
- VSS CNR 3.8 Couches non liées et stabilisées (présidence)
- CEN/TC 227 Mélanges traités et non traités aux liants hydrauliques (membre)

Actuellement, les révisions de la norme SN EN 13285 et des fiches techniques SIA 2030 (béton de recyclage) et 2042 (prévention de la réaction alcalins-granulats [RAG] des ouvrages en béton) sont en cours, de sorte que les versions remaniées seront prochainement mises en consultation. L'ASGB s'engage en faveur d'une évaluation des matériaux basée sur la performance, qui offre une garantie maximale de durabilité.

## RÉVISION DE LA LÉGISLATION EUROPÉENNE SUR LES PRODUITS DE CONSTRUCTION

Du côté européen, le projet de la Commission européenne de réviser le RPC, en vigueur depuis 2011, s'est concrétisé. Cette situation s'explique par plusieurs arrêts de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE). Les Etats membres de l'UE – il en va de même pour la Suisse selon les accords bilatéraux – ne peuvent imposer unilatéralement des exigences supplémentaires pour l'accès au marché, la mise sur le marché ou l'utilisation de produits de construction sur leur territoire. Cela limiterait la libre circulation des produits couverts par une norme européenne harmonisée (hEN) dans l'UE. Selon les conclusions de la CJUE, il en va de même lorsque l'Etat membre estime qu'une hEN existante est lacunaire, car sinon l'objectif de la législation d'harmonisation serait remis en cause. La révision du RPC vise à remédier à cette situation.

MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL DEP	
NOM	SOCIÉTÉ
Patrick Eberhard	Eberhard Bau AG
Florian Gschösser	floGeco
Bernhard Hirschi	BERAG AG
Emanuel Meyer	Jura-Cement-Fabriken AG
Marc Rohr	KIBAG Management AG
Reinhard Brändle	Grob Kies AG
Ursina Jenny	KIBAG Baustoffe Schollberg AG
Kurt Morgan	KIBAG RE AG
Stephan Steffen	Sebastian Müller AG
Martin Tschan	cemsuisse
Martin Weder	ASGB
Volker Wetzig	ASGB

## ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Dans le cadre de sa stratégie de développement durable, l'ASGB s'engage pour que les matériaux de construction recyclés s'établissent comme équivalents à ceux provenant de sources primaires et soient utilisés à chaque fois qu'ils satisfont aux exigences techniques et permettent de préserver les ressources. Cela inclut des processus de travail et de production efficaces, peu polluants et respectueux des ressources, qui sont constamment adaptés à l'état de la technique dans le cadre de la viabilité économique. Les évolutions techniques doivent se refléter dans une législation et une normalisation adaptées au niveau et proches de la pratique. Dans ce contexte, les questions de développement durable et d'économie circulaire ne sont pas considérées comme des thèmes distincts, mais comme faisant partie intégrante de toutes les activités.

## CUBIC

Dans le cadre du projet CUBIC de la Haute école spécialisée OST (anciennement Haute école technique de Rapperswil), l'ASGB collabore en tant que partenaire actif pour une mise en œuvre pratique du projet d'harmonisation de la politique des ressources et des stratégies commerciales dans le secteur de la construction. Au sein d'une équipe interdisciplinaire, les chercheuses et chercheurs se sont penchés sur la manière d'harmoniser plus efficacement le changement économique, poussé par les stratégies commerciales, et l'évolution du cadre juridique et politique, stimulée par les politiques publiques. Le projet est soutenu par le Fonds national suisse (dans le cadre du PNR 73 «Economie durable»).



### Matériaux bitumeux de démolition

La gestion des excédents croissants de matériaux bitumeux de démolition non valorisés dans l'industrie de l'asphalte est un défi de plus en plus important pour la branche des graviers. La gestion et la valorisation de ces matériaux préoccupe le secteur de la construction à de nombreux niveaux: des usines de production aux comblements et aux décharges en passant par les sociétés de traitement des matériaux de fondation.

Afin d'améliorer la compréhension globale et d'identifier d'éventuelles possibilités d'application, l'ASGB a commandé à l'EMPA une étude bibliographique sur le «lessivage des polluants issus des matériaux bitumeux de démolition», qui présente d'une manière globale les possibilités d'utilisation et les dangers potentiels de ces matériaux. Du point de vue de l'ASGB, les principales conclusions de l'étude sont les suivantes:

- Les HAP qui peuvent être lessivés sont les polluants critiques des matériaux bitumeux de démolition. Le potentiel de lixiviation augmente avec les fractures récentes.
- Les HAP peuvent être éliminés des matériaux de construction routière et transportés dans les couches voisines (sous-jacentes).
- Avec une valeur limite de 250 mg de HAP/kg d'asphalte (de démolition), la valeur limite en Suisse est largement supérieure aux valeurs limites les plus strictes d'Allemagne et d'Autriche, qui se situent entre 10 et 20 mg/kg.
- En Allemagne et en Autriche, les matériaux bitumeux de démolition présentant les classes de teneur en HAP les plus faibles peuvent être utilisés sans restriction.

### BOUE DE LAVAGE DU GRAVIER

En ce qui concerne la revalorisation de la boue de lavage du gravier dans l'agriculture, l'ASGB est en contact étroit avec l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG). L'OFAG n'a plus délivré que des autorisations temporaires pour l'utilisation des boues de lavage du gravier comme amendements minéraux pour l'agriculture. L'OFAG attendait en effet les résultats d'une étude sur les effets écotoxicologiques des polyacrylates, de l'acide acrylique, des polyacrylamides et des acrylamides sur les organismes du sol et de l'eau pour procéder à des évaluations définitives. En octobre, l'ASGB a été informée des résultats de l'étude et des conclusions de l'OFAG. En ce qui concerne les résidus de floculants, une évaluation détaillée des risques pour chaque boue de lavage du gravier est jugée nécessaire.

Pour maintenir la neutralité du nickel dans le sol, il faut limiter l'utilisation de boues de lavage du gravier. En raison de la teneur généralement faible en CaO des boues de lavage, l'exploitation de calcaire est trop faible pour que ces boues soient globalement admises comme améliorateur de sol.

Dans le cadre d'une évaluation au cas par cas, une approbation est possible si le rapport calcaire-nickel dans la boue de lavage du gravier permet un effet d'amélioration du sol.

### DÉCLARATION ENVIRONNEMENTALE DE PRODUIT (DEP)

Les aspects environnementaux des produits, des composants et des constructions sont de plus en plus pris en compte dans le monde entier. Les maîtres d'ouvrage innovants veulent clarté et transparence sur l'impact environnemental des ouvrages qu'ils ont construits sur toute leur durée de vie. Les DEP constituent un moyen transparent permettant à chaque fabricant de documenter et de déclarer de manière comparable les impacts environnementaux de ses produits.

L'ASGB a fait programmer un calculateur de DEP pour le béton, qui est désormais vérifié et disponible pour les calculs des DEP. Le comité de l'ASGB a décidé d'utiliser ce calculateur en priorité pour l'établissement de DEP moyennes, car l'objectif premier est de positionner le matériau béton par rapport à d'autres matériaux et de montrer l'impact environnemental global sur l'ensemble du cycle de vie d'un ouvrage.

L'ASMP est reconnue par la plateforme ECO comme vérificateur de DEP pour le béton et les granulats pierreux.

Début 2021, les DEP moyennes pour le béton sont établies sur la base des données de production 2020. Une DEP moyenne doit être calculée pour chaque type de béton selon la norme SN EN 2016:2013.

### DIRECTIVE POUR LA REMISE EN ÉTAT DES SITES

La directive ASGB pour la remise en état des sites a fait l'objet d'un travail intensif. Une consultation a été menée auprès des parties intéressées. Les résultats de la consultation, majoritairement positifs, ont été évalués et pris en compte. La directive devrait être publiée en 2021.

# Inspectorat

Les activités quotidiennes de l'année passée ont pu être gérées sans incidents particuliers, hormis les mesures liées au coronavirus. Pendant la phase de confinement au printemps, les inspections ont parfois été divisées en deux phases: une première partie par téléconférence ou vidéoconférence et l'inspection à une date ultérieure. Les inspecteurs appartenant à un groupe à risque ont dû consentir un effort un peu plus important.

La plus grande restriction a toutefois été l'annulation de la Conférence des inspecteurs prévue pour la mi-mars, lors de laquelle les inspecteurs sont systématiquement informés des nouveautés. Les informations ont été envoyées aux inspecteurs par voie électronique en vue d'une étude personnelle. Cette méthode ne s'est toutefois pas révélée idéale.

En 2020, les 31 inspecteurs ont inspecté au total 474 entreprises et évalué 758 sites d'exploitation et de recyclage. La majorité des entreprises ont satisfait aux exigences demandées. Comme l'année précédente, 25 entreprises n'ont pas réussi l'inspection. Les principaux manquements peuvent être résumés comme suit:

- autorisation manquante ou expirée;
- travaux en dehors du périmètre;
- qualité insuffisante des matériaux de remblayage;
- trop de points négatifs (conditions de déversement des eaux de lavage du gravier non conformes, travaux du sol insatisfaisants, cote du fond d'exploitation non vérifiable, contrôles de qualité manquants pour les produits recyclés, etc.).

Comme d'habitude, les inspecteurs ont contrôlé la cote du fond d'exploitation par GPS lors de certaines inspections, notamment non annoncées. Aucune cote en dessous n'a heureusement été constatée en 2020. Dans certains cas, la qualité des matériaux de remblayage a toutefois été pointée du doigt.

Fin 2020, trois inspecteurs ont démissionné pour prendre leur retraite ou s'orienter vers d'autres activités professionnelles: Lorenz Biedermann et Roberto Meister, au terme de 25 et 19 ans au service de l'ASGB, et Enguerran Petit. Leurs mandats ont été répartis entre les inspecteurs en place.

## INSPECTEURS 2020

NOM	ENTREPRISE
Didier Aeby	Orllati Management SA
Christoph Bärtschi	KIBAG Management AG
Dominik Belser	TCC Technical Competence Center
Lorenz Biedermann	Biedermann Unterhalt & Vertrieb
Marc Biedermann	Biedermann Unterhalt & Vertrieb
Erich Binz	Kies AG Aaretal KAGA
Peter Bitschnau	Steinbruch Starkenbach
Andres Blank	inspecteur indépendant
Reinhard Brändle	Grob Kies AG
Conrad Deflorin	inspecteur indépendant
Adrian Dobler	Eberhard Unternehmungen
Laurent Dorthe	Gravière de la Claie-aux-Moines SA
Olivier Dubois	Buhler Eugène et Fils SA
Patrick Gasser	KIBAG Kies Edlibach AG
Joël Gendre	Catellani SA
Jean-Paul Grin	La Poissine SA
Jürg Jaun	ABD Beratungen GmbH
Jürg Klages	BKP Chur AG
Gion Lenz	Kieswerk Bovas AG
Roberto Meister	BRIMER Beratung Umwelt, Qualität und Arbeitssicherheit
Enguerran Petit	Cand-Landi SA
Remo Renfer	ASGB
Walter Rutz	Steinbruch Starkenbach
Markus Schenker	ASGB
Christian Urban Schilling	inspecteur indépendant
Adrian Schmid	Volken Beton AG
Daniel Schüpbach	Messerli Kieswerk AG
Hans-Jakob Suter	Suter Technik
Stefan Tresch	SEEKAG Seeverlad & Kieshandels AG
Volker Wetzig	ASGB
Rolf Zuberbühler	RZ Geokonzept GmbH

La collecte de données quantitatives sur les déchets via RESSIS a entraîné une demande d'assistance accrue de la part des exploitants. Pour la collecte actuelle des données 2020, un certain nombre d'adaptations du système ont été effectuées dans un but de simplification. En 2020, un projet pilote a été lancé avec les cantons de Berne et de Lucerne, dans le cadre duquel les quantités d'exploitation de gravier et de remblayage ont été demandées aux exploitants. L'exportation des données des entreprises vers les cantons a bien fonctionné. Comme pour la collecte des chiffres sur les déchets, il s'est toutefois avéré que la saisie des données ne pouvait généralement pas se faire sans assistance. Il est prévu de mettre à la disposition des cantons et associations cantonales intéressés, à prix coûtant, le module final «Quantités d'exploitation de gravier et de remblayage».

#### CANTONS AVEC LESQUELS L'ASGB A CONCLU UN CONTRAT D'INSPECTORAT (CANTONS SOUS CONTRAT):

- Argovie (depuis 1981)
  - Appenzell Rhodes-Intérieures (depuis 2000)
  - Berne (depuis 1980)
  - Grisons (depuis 2002)
  - Lucerne (depuis 2002)
  - Obwald (depuis 2015)
  - Schaffhouse (depuis 1995)
  - Schwyz (depuis 1991)
  - Soleure (depuis 2004)
  - Saint-Gall (depuis 2004)
  - Thurgovie (depuis 1999)
  - Vaud (depuis 2008)
  - Valais (depuis 2008)
  - Zoug (depuis 2000)
  - Zurich (depuis 2001)
- 
- Principauté du Liechtenstein (depuis 2007)



# Sécurité au travail et protection de la santé

**Le Covid-19 a bouleversé la vie de notre société industrialisée, hautement mobile et dynamique. Avant le confinement de la mi-mars, cinq formations de coordinateurs ont pu être organisées dans les trois langues nationales. 282 participants y ont pris part. Les thèmes principaux étaient les suivants: conduite/responsabilité, détermination des dangers / prévention et formation de machiniste de chantier. Les cours de base pour les nouveaux coordinateurs n'ont pas pu être organisés en raison des mesures de protection contre le Covid-19.**

Pendant le confinement, la protection de la santé est passée au premier plan. Ainsi, durant la propagation du coronavirus au printemps, les entreprises ont été conseillées et soutenues dans la mise en œuvre des mesures de protection nécessaires en vue d'endiguer la transmission du Covid-19 au moyen d'un plan de protection. Pour l'élaboration de mesures de protection pour les personnes particulièrement vulnérables, nous avons pu compter sur le précieux soutien du Dr Rolf Abderhalden, médecin du travail de l'ASGB.

Lors des inspections, il a été réjouissant de constater que les collaborateurs des entreprises appliquaient systématiquement les règles de distanciation et d'hygiène visant à endiguer la transmission du Covid-19. Si nous devons comparer la crise à un mara-

thon, nous pourrions affirmer que le départ et les premiers kilomètres ont été une réussite. Les contrôles effectués par la Suva depuis le 9 novembre montrent toutefois que la rigueur dans la mise en œuvre des mesures de protection n'a pas été maintenue au niveau initial dans toutes les entreprises. C'est pourquoi la grande importance de la mise en œuvre continue et systématique des plans de protection a été abordée au cours des discussions et des inspections. Même si la plupart des postes de travail se trouvent en plein air, une mise en œuvre conséquente est une condition essentielle pour pouvoir travailler sur les chantiers et au sein des entreprises sous-traitantes du secteur de la construction, également pendant la pandémie.

Au début de l'exercice sous revue, les absences survenues en 2019 suite à des accidents et des maladies ont en outre été recensées. L'évaluation représentative montre qu'il n'y a pas eu de changements notables par rapport à 2018. Les absences dans notre branche se sont élevées à 3,60% (année précédente 3,58%). Comme l'année précédente, elles se situent ainsi toujours au-dessus de la moyenne suisse, qui a légèrement augmenté en passant à 3,00%. Les efforts de l'ASGB pour réduire les risques d'absence seront poursuivis de manière intensive à l'avenir également.



# Formation continue et rencontre

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En raison du Covid-19, l'assemblée générale s'est tenue par écrit. Sur proposition du comité, les membres de l'association ont approuvé le procès-verbal de l'exercice précédent, les comptes annuels 2019 ainsi que le budget 2021 et donné décharge au comité et à la direction. L'assemblée générale a élu Martin Eberhard et Daniel Steck au comité pour succéder à Marius Jungo et André Germann pour le mandat 2020-2022.

Le comité d'organisation de l'assemblée générale 2020 sous l'égide de Franz Sepp Arnold ainsi que les sponsors se sont déclarés prêts, en coordination avec le comité, à organiser l'assemblée générale 2021 à Andermatt au lieu de l'assemblée générale 2020. Celle-ci se tiendra le 11 juin 2021.

## SESSION D'AUTOMNE

En raison de l'augmentation soudaine des cas de Covid-19, la session d'automne initialement prévue pour le 30 octobre 2020 sur le thème «La loi sur les cartels» a dû être reportée d'un an au 29 octobre 2021.

## SESSION D'HIVER EN SUISSE ROMANDE

En raison du Covid-19, la session a été reportée du 27 mars au 11 septembre 2020 et a pu être organisée physiquement à l'hôtel ASTRA de Vevey grâce à un plan de protection. Le nombre de participants (environ 40 personnes) a toutefois été inférieur à celui des années précédentes. Le séminaire était axé sur le thème de la limitation et de l'élimination des déchets. A travers leurs exposés, des représentants d'entreprises, d'administrations, d'universités et d'associations ont contribué à un échange d'idées intéressant. En tant qu'invité, Dominik Oetiker de l'Office de l'eau, de l'énergie et de l'air (AWEL) du canton de Zurich a également donné un aperçu de l'engagement du canton dans le domaine de l'Urban Mining.

## CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS ET DIRECTEURS

Celle-ci n'a pas pu avoir lieu comme prévu le 18 juin, également en raison du Covid-19, et s'est tenue le 15 septembre au Stade de Suisse à Berne à l'aide d'un plan de protection. A cette occasion, les principales dispositions politiques nationales et cantonales applicables à la branche ont été discutées, et les stratégies de l'ASGB ont été coordonnées avec celles des associations cantonales. L'ASGB a informé sur les principales affaires traitées au Parlement et par les autorités et ayant un impact sur la marge de manœuvre de notre branche. De plus, l'association Verband der Kies- und Betonproduzenten (VKB) Aargau a donné un aperçu de ses activités.

## COURS ASGB COMPLEMENT DE SITES, DÉCHARGES A/B ET REMISES EN ÉTAT

L'OLED fixe une obligation de formation pour le personnel des installations d'élimination des déchets (les décharges sont des installations d'élimination des déchets, mais pas les comblements). Ce cours conçu par l'ASGB et proposé pour la première fois à l'automne 2018, a été réorganisé au printemps et à l'automne 2019, affichant complet à chaque fois. Le fait de participer au cours permet de répondre à l'obligation de formation légale pour les décharges de type A et de type B. Le cours est préparé sur mesure en fonction des attentes des collaborateurs des entreprises membres de l'ASGB.

## FORMATION ASGB DE MACHINISTE DE CHANTIER

Ce cours conçu en 2018 se concentre sur les machines de chantier utilisées dans les gravières, centrales à béton et stations de recyclage. Le contenu du cours est adapté aux besoins de la branche, et l'examen du cours est reconnu à des fins d'assurance. Le cours suscite toujours un vif intérêt auprès des entreprises membres et a pu être organisé plusieurs fois durant l'exercice sous revue malgré les mesures de prévention prescrites en lien avec la pandémie de Covid-19, car il se déroule exclusivement en petits groupes et en grande partie à l'extérieur. Le cours peut également être réservé comme formation continue interne à l'entreprise.

## PRÉPARATEUR DE MATIÈRES PREMIÈRES – CONTRÔLEUR DE MATÉRIAUX

Les formations continues de préparateur de matières premières et de contrôleur de matériaux, sanctionnées par un examen professionnel fédéral supérieur, ont constitué, cette année encore, les principales activités de formation continue de la branche. Malgré les restrictions liées à la pandémie de Covid-19, les examens correspondants ont pu être réalisés dans le cadre habituel. Les deux filières sont très appréciées. Sur le marché du travail, la demande pour ces spécialités est forte.

## PLATEFORMES DE FORMATION CONTINUE

Durant l'exercice sous revue, des formations continues dans les domaines de la technique des procédés pour les granulats pierreux, de la technologie du béton pour les machinistes, des thèmes d'actualité et des connaissances acquises dans la technologie du béton ainsi que des séminaires OACP pour chauffeurs ont été proposés. Malgré les restrictions liées à la pandémie de Covid-19, les séminaires OACP ont pu se dérouler comme prévu. Par ailleurs, à la fin de l'automne de l'année sous revue, un séminaire sur les thèmes d'actualité et les connaissances en matière de technologie du béton a été organisé sous la forme d'un webinaire avec un succès retentissant. Les autres dates des séminaires ont dû être reportées en raison du Covid-19.

---

**«Depuis 40 ans, nous œuvrons conjointement avec l'Inspectorat de l'ASGB pour assurer le respect des normes élevées en matière d'environnement et de durabilité sur les sites d'exploitation de gravier, les carrières et les argilières du canton d'Argovie.»**

---

Dr Daniel Schaub,  
responsable de section, département de l'environnement du canton d'Argovie

# Nature et sol

Dans le cadre de nombreux projets lors de l'exploitation, du comblement et de l'aménagement final, l'équipe nature et sol a assisté les membres dans les discussions avec les autorités et les propriétaires fonciers ainsi que dans la planification et la réalisation. Grâce à sa longue expérience dans le suivi écologique et pédologique ainsi qu'à ses connaissances pratiques sur le terrain, elle a contribué à trouver des solutions pragmatiques pour différents projets.

## SUIVI ÉCOLOGIQUE

Sur un certain nombre de sites, les surfaces naturelles temporaires deviennent de plus en plus petites pendant l'exploitation en raison des différents besoins d'espace à l'intérieur du périmètre. Par conséquent, les planifications de telles surfaces gagneront en importance à l'avenir. Grâce à de nombreuses années d'expérience dans la réalisation et le suivi de biotopes itinérants, des connaissances pratiques pertinentes ont pu être mises à profit pour la planification de nombreux projets. Selon le projet, les planifications ont été élaborées directement avec l'entreprise ou en étroite collaboration avec des bureaux d'études.

En 2020, des interventions ont été organisées sur une centaine de sites d'exploitation avec des équipes externes: personnel forestier, agriculteurs, services d'entretien, civilistes, chômeurs et demandeurs d'asile. Le travail principal de ces équipes a généralement été la lutte contre les néophytes envahissantes. Quelques groupes ont aussi planté des haies ou procédé à des reboisements. Sur un site, des travaux pour préserver des centaines d'orchidées rares ont pu être planifiés et réalisés.



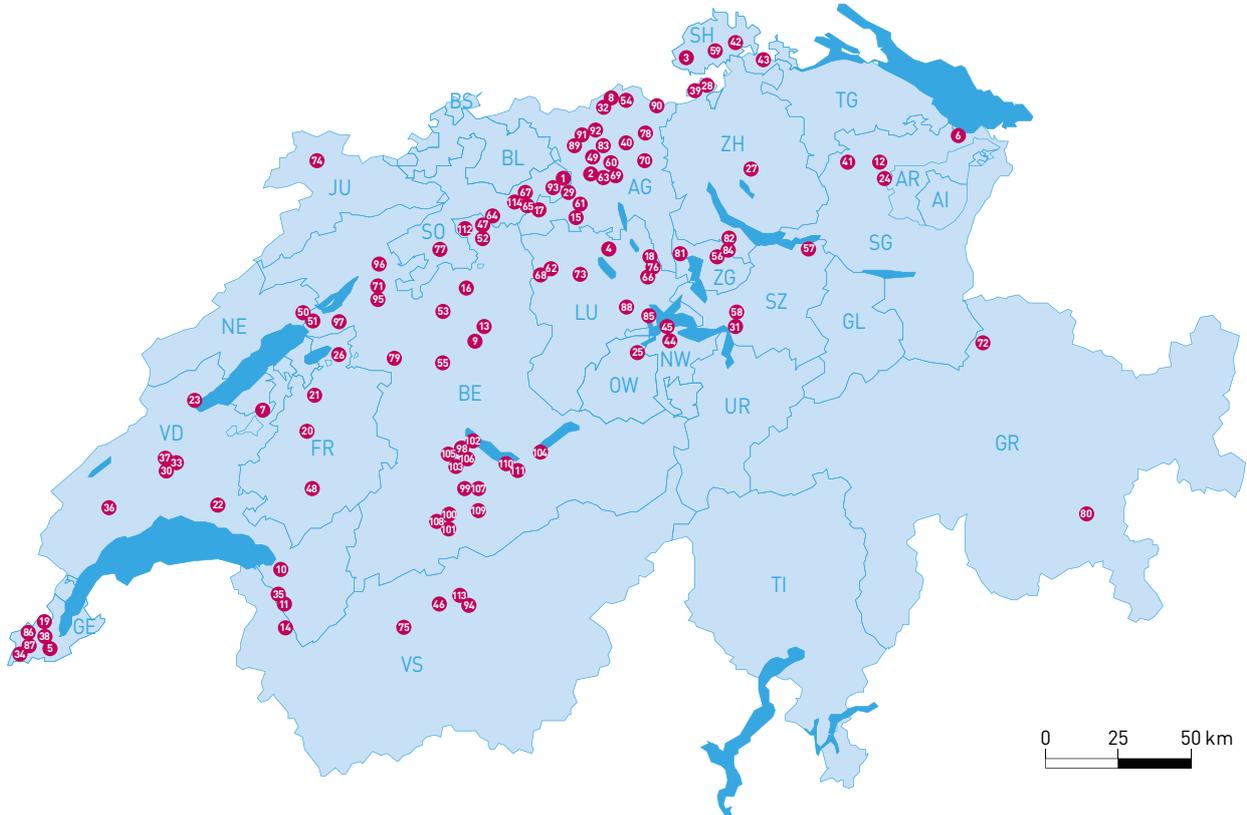
## SUIVI PÉDOLOGIQUE

Le sol est un bien précieux et rare. Une manipulation appropriée du sol doit être garantie lors du décapage, du stockage temporaire et de la remise en état. Dans les différents projets, nous avons toujours cherché la méthode adéquate, la plus respectueuse du sol. Au cours de l'année sous revue, nous avons intensifié notre collaboration avec des bureaux d'études pour la planification des travaux du sol dans le cadre des nouveaux projets d'exploitation. Les connaissances pratiques ont ainsi pu être directement intégrées à la réalisation.

La révision de la directive pour la remise en état des sites et le suivi pédologique ont permis d'élargir considérablement les connaissances théoriques et l'expérience pratique. Les spécialistes responsables du suivi pédologique de chantier ont été contactés presque quotidiennement par des entreprises membres, des administrations ou des bureaux d'études à propos de questions relatives aux travaux du sol.

# Promotion de la nature

L'exploitation de gravier et la nature vont de pair. Depuis 1997, la Fondation Nature & Economie soutient les aménagements proches de l'état naturel des sites d'exploitation de gravier en collaboration avec l'ASGB. Elle distingue les surfaces exemplaires en leur remettant un label reconnu à l'échelle nationale. 114 sites d'exploitation membres de l'ASGB ont déjà été certifiés.



- |  |  |  |
|--|--|--|
| 1 Aarekies Aarau-Olten AG, gravière de Studenweid, Däniken                         | 41 Holcim Kies und Beton AG, gravière de Riedenboden/Chalchbüel et Wiesgraben, Kirchberg   | 77 Marti AG Soleure, gravière Walliswil  |
| 2 Aarekies Aarau-Olten AG, gravière de Lostorf, Buchs                              | 42 Holcim Kies und Beton AG, gravière de Solenberg, Schaffhouse                            | 78 Merz Baustoff AG, Birnenstorf et Gebenstorf   |
| 3 AG Ernst Hablützel + Co. AG, gravière de Bannen, Wilchingen                      | 43 Holcim Kies und Beton AG, gravière et installations de traitement d'Ebnat, Diessenhofen | 79 Messerli Kieswerk AG, gravière de KWO, Oberwangen                                   |
| 4 Amrein Gebr. AG, gravière de Saffental, Gunzwil                                  | 44 Holcim Kies und Beton AG, gravière, Oberdorf  | 80 Montebello AG, gravière d'Ova da Bernina, Pontresina                                |
| 5 Bardograves SA, gravière En Combe, Bardonnex                                     | 45 Holcim Kies und Beton AG, carrière de Zingel, Kehrsiten                                 | 81 Risi AG, gravière Aebnetwald, Aspli et Rütönen, Cham                                |
| 6 Bärlocher Steinbruch und Steinhauerei AG, carrière de Kreienwald, Staad          | 46 Holcim Praz SA, Sierre  | 82 Risi AG, gravière de Chrüzühügel, Sihlbrugg   |
| 7 Bersier SA, Gravière de Ménières, Ménières                                       | 47 Iff AG Kies- und Betonwerk, gravière de Tuberein/Hölzlisacher, Niederbipp               | 83 Samuel Amsler AG, gravière Degerfeld, Schinznach-Dorf                               |
| 8 Birchmeier Bau AG, Buchselhalde Tegerfelden                                      | 48 JPF Gravières SA, Gravière La Tana Grandvillard   | 84 Sand AG, gravière de Neuheim, Neuheim   |
| 9 Blaser AG, gravière de Kratzmat/Obergoldbach, Landiswil                          | 49 Jura-Cement-Fabriken AG, usine de Wildegg, Möriken-Wildegg/Rupperswil                   | 85 Sand + Kies AG Luzern, Horw   |
| 10 Carrières d'Arvel SA, Villeneuve  | 50 Juracime SA, Cornaux, carrière d'argile et cimenterie, Cornaux                          | 86 SCRASA, Gravière Champ-du-Puits, Satigny  |
| 11 Carrières du Lessus HB SA, Saint-Triphon  | 51 Juracime SA, Cornaux, carrière Roc, Cornaux   | 87 SCRASA, Gravière Prés-de-Chien, Aire-la-Ville                                       |
| 12 Creabeton Produktions AG, gravière de Burgauerfeld, Flawil                      | 52 K. + U. Hofstetter AG, gravière de Berken, Berken                                       | 88 Sebastian Müller AG, site d'exploitation de Kulmerau, Rickenbach                    |
| 13 Emme Kies und Beton AG, gravière de Pfaffenboden, Grünenmatt                    | 53 K. + U. Hofstetter AG, gravière de Hindelbank, Hindelbank                               | 89 Steinbruch Jakobsberg, Auenstein/Veltheim   |
| 14 Famsa, carrière de Choëx-Massongex, Massongex                                   | 54 Kalt Kies- und Betonwerk AG, gravière de Rodig, Böttstein                               | 90 Steinbruch Mellikon AG, gravière de Sporn, Mellikon                                 |
| 15 Fischer AG, gravière d'Unterhüsl/Stolten, Staffelbach                           | 55 Kästli AG Bauunternehmung, gravière de Schwarzbach, Rubigen                             | 91 Steinbruch Oberegg, Veltheim  |
| 16 Fr. Solberger AG, gravière de Rumendingen, Rumendingen                          | 56 KIBAG Kies Edlibach AG, gravière d'Edlibach, Edlibach                                   | 92 Steinbruch Unteregg, Auenstein/Veltheim   |
| 17 Gebr. Hallwyler AG, gravière d'Oberwilerfeld, Rothrist                          | 57 KIBAG Kies Nuolen AG, gravière de Nuolen, Nuolen et Golfplatz, Wangen                   | 93 Strabag AG, gravière de Hard-Dulliken   |
| 18 Gemeindegewerkschaft Ballwil, gravière de Pfannenstiel, Ballwil                 | 58 KIBAG Kies Seewen AG, carrière de Zingel, Seewen  | 94 Theler AG, gravière de Pfyn, Leuk   |
| 19 GESA, gravière de Montfleury, Meyrin  | 59 Kies AG Zurzach-Beringen, site de Beringen  | 95 Vibeton Kies AG, gravière de Chrützwald, Lyss                                       |
| 20 Gravia Gibloux SA, gravière de Grands-Champs, Farvagny                          | 60 Kies- und Sandwerk der Gemeinde Niederlenz, gravière de Neumatte, Niederlenz            | 96 Vibeton Kies AG, gravière de Chugelwald/Gryfeberg, Safnern                          |
| 21 Gravière de Châtillon SA, gravière du Chaney, Corpataux                         | 61 Kies- und Sandwerk, gravière de Hubel, Schöffland                                       | 97 Vibeton Kies AG, gravière d'Oberfeld, Finsterhennen                                 |
| 22 Gravière de la Claire-aux-Moines SA, Savigny                                    | 62 Kieshandels AG, gravière de Hübeli, Zell  | 98 Vigier Beton Berner Oberland, gravière de Gesigen, Gesigen                          |
| 23 Gravière de Sergey SA, gravière des Planches, Grandson                          | 63 Kiespool Süd, gravière de Buech Steiacher, Schafisheim                                  | 99 Vigier Beton Berner Oberland, gravière de Grassi, Frutigen                          |
| 24 Grob Kies AG, gravière de Tal, Degersheim                                       | 64 Kieswerk Aebisholz AG, Oensingen  | 100 Vigier Beton Berner Oberland, gravière de Griesseney, St. Stephan                  |
| 25 Guber Natursteine AG, carrière, Alpnach   | 65 Kieswerk Boningen AG, gravière d'Ischlag/Dreiangel, Boningen                            | 101 Vigier Beton Berner Oberland, gravière de Grodoey, St. Stephan                     |
| 26 Gugger Kies und Immobilien AG, Morat/Ins  | 66 Kieswerk der Gemeinde Eschenbach, Eschenbach  | 102 Vigier Beton Berner Oberland, gravière de Kanderdelta, Einigen                     |
| 27 HASTAG, Volketswil  | 67 Kieswerk Gunzgen AG, gravière de Forenban, Gunzgen                                      | 103 Vigier Beton Berner Oberland, gravière de Kienberg, Wimmis                         |
| 28 Hastag Kies AG, Wil ZH  | 68 Kieswerk Hüswil AG, gravière de Steinberg, Hüswil                                       | 104 Vigier Beton Berner Oberland, gravière de Lüttschindelsta, Bönigen                 |
| 29 Hochuli AG, Kölliken  | 69 Kieswerk Lenzhard, Lenzbourg  | 105 Vigier Beton Berner Oberland, gravière de Reutigen, Reutigen                       |
| 30 Holcim (Suisse) SA, Eclépens  | 70 Kieswerk Otto Notter AG, gravière de Honert, Stetten                                    | 106 Vigier Beton Berner Oberland, gravière de Steinigand, Wimmis                       |
| 31 Holcim (Schweiz) AG Schotterwerk Brunnen  | 71 Kieswerk Petinesca AG, Studen   | 107 Vigier Beton Berner Oberland, gravière de Zrydsbrügg, Frutigen                     |
| 32 Holcim (Schweiz) AG Steinbruch Gabenkopf Villigen                               | 72 Kieswerk Untervaz, gravière de Herti et site, Untervaz                                  | 108 Vigier Beton Berner Oberland, gravière de Mattenbach, St. Stephan                  |
| 33 Holcim Granulats et Bétons SA, cimenterie d'Eclépens, Eclépens                  | 73 KIGRO AG Gettnau, site d'exploitation de Gishubel-Bubental, Grosswangen                 | 109 Vigier Beton Berner Oberland, SHB Steinbruch und Hartschotterwerk, Blausee-Mitholz |
| 34 Holcim Granulats et Bétons SA, gravière des Champs Pointus, Sézégny             | 74 Lachat SA, carrière de Tchu Moueni, Courtemaiche  | 110 Vigier Beton Berner Oberland, carrière de Herbrig, Därliigen                       |
| 35 Holcim Granulats et Bétons SA, Aigle  | 75 Lathion Carrières et Garages SA, Carrière et décharge «Les Paujes», Grône               | 111 Vigier Beton Berner Oberland, carrière d'Oberacher, Därliigen                      |
| 36 Holcim Granulats et Bétons SA, gravière du Cambèze, Bière                       | 76 Lötscher Kies + Beton AG, gravière d'Unterhöhe, Ballwil                                 | 112 Vigier Beton Mittelland AG, gravière de Bernerschachen, Attiswil                   |
| 37 Holcim Granulats et Bétons SA, gravière du Sapelet, La Sarraz                   |  | 113 Volken Beton AG, gravière de Pfyn, Salgesch  |
| 38 Holcim Granulats et Bétons SA, Soreval S.A., Maury S.A. Gravière de sous Bernex |  | 114 Wyss Kies & Beton AG, gravière d'Untere Allmend, Härkingen                         |
| 39 Holcim Kies und Beton AG, gravière d'Eichlihu et Ghürst, Hüntwangen             |  |  |
| 40 Holcim Kies und Beton AG, gravière d'Eichrüteli, Mülligen                       |  |  |

### VISITES GUIDÉES ET INTERVENTIONS ÉCOVOLONTAIRES

En 2020, les visites guidées et les activités avec les classes d'écoles ont été peu nombreuses en raison du Covid-19. Les élèves ayant pu visiter une gravière ont été très heureux de participer à cette activité en pleine nature. Une classe d'école a même attribué la meilleure note pour la plus belle expérience 2020, à la journée passée à la gravière.

### CERTIFICATS DE LA FONDATION NATURE & ÉCONOMIE

De nombreux sites d'exploitation certifiés par la Fondation Nature & Economie sont conseillés et suivis par l'ASGB. Grâce à la réussite des travaux en faveur de la nature, la Fondation Nature & Economie a décidé de n'exiger le rapport de suivi que tous les deux ans à la suite d'une recertification réussie. Par ailleurs, les surfaces naturelles sont inspectées tous les cinq ans par un auditeur externe avant le renouvellement du certificat. Les remises de certificats de cette année ont eu lieu dans un cadre restreint, conforme aux restrictions liées au coronavirus.



# Communication

L'ASGB accorde une grande importance à la communication et aux contacts personnels. La communication se fait principalement par le biais du site Internet, des manifestations et des discussions bilatérales. Diverses rencontres et événements ont été organisés mais, en raison de la pandémie de Covid-19, de nombreuses manifestations n'ont pas pu se dérouler comme prévu. Au lieu de cela, nous avons organisé des visioconférences. Durant l'exercice sous revue également, les groupes cibles suivants ont été au centre de la communication:

- les parlementaires au niveau de la Confédération et des cantons;
- les autorités de la Confédération et des cantons, notamment dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'environnement, de la construction, du droit et de l'économie;
- les communes, en particulier lorsqu'elles octroient des autorisations pour l'exploitation de matériaux, les décharges et les installations de recyclage;
- les hautes écoles;
- les associations faîtières et d'autres organisations leaders d'opinion;
- les membres de l'ASGB et les associations cantonales.

Outre les affaires politiques en cours, les principaux messages de l'année passée étaient axés sur les sujets suivants:

- La branche des graviers et du béton assure l'approvisionnement du secteur de la construction en matières premières minérales.
- La Suisse est riche en matières premières minérales primaires utilisables et possède une grande réserve de matières premières minérales secondaires.
- La branche des graviers et du béton oriente ses activités sur les principes du développement durable. Cela consiste à réduire l'empreinte écologique en bouclant complètement les cycles des matières, tant sur le plan technique que sur le plan de l'exploitation, et en tenant compte des effets sur le climat. La préservation de l'équilibre écologique à long terme est une priorité.
- Le gravier peut être recyclé plusieurs fois et possède ainsi une longue durée de vie. Si nous le faisons correctement, le gravier peut être stocké définitivement sans problème en fin de vie.
- Les gravières abritent de nombreuses espèces animales et végétales. En raison de la rectification artificielle des cours d'eau dans nos régions, seules les gravières offrent encore à de nombreuses espèces rares les milieux de vie de substitution nécessaires, par exemple des prairies maigres, des milieux pionniers ou des biotopes humides.
- La branche des graviers et du béton est un employeur attractif qui propose aux professionnels des formations continues ambitieuses et des perspectives d'évolution variées.

Par ailleurs, divers sujets d'actualité politique ont également été abordés. L'accent a été mis sur le thème de l'économie circulaire, qui a été discuté lors de différentes interventions parlementaires, sur l'utilisation des sols, y compris dans le contexte de la création

de surfaces d'assolement (SDA), sur la directive ASGB pour la remise en état des sites ainsi que sur la prévoyance professionnelle.

Présidée par le conseiller national Beat Flach (PVL/AG), la Fondation Nature & Economie ([www.naturundwirtschaft.ch/fr/](http://www.naturundwirtschaft.ch/fr/)), créée en 1996 par l'OFEFP (organisation ayant précédé l'OFEV), le FSK (organisation ayant précédé l'ASGB) et l'Association suisse de l'industrie gazière (ASIG), a également réussi en 2020 à certifier de nouveaux sites d'exploitation proches de l'état naturel. Les certificats sont aujourd'hui généralement reconnus comme outils de mesure et de communication en ce qui concerne l'utilisation du potentiel écologique des sites d'exploitation.

L'ASGB collabore au sein de l'organisation de marketing Betonsuisse ([www.betonsuisse.ch](http://www.betonsuisse.ch)) avec les autres associations responsables, à savoir l'Association de l'industrie suisse du ciment cemsuisse, l'Association pour les produits suisses en béton Swissbeton et l'Association suisse des fabricants d'adjuvants pour béton (FSHBZ). Betonsuisse s'est engagée en faveur de la mise en évidence de l'importance économique et écologique du béton.

Dans le cadre de Greenbuilding ([www.greenbuilding.ch](http://www.greenbuilding.ch)), la construction de remplacement comme alternative à la rénovation des bâtiments a été encouragée. De plus, nous avons essayé de contribuer à objectiver le débat relatif à la mesure et à la communication du développement durable.

Les activités de communication de notre association sont conçues par la commission Marketing et médias (CMM). Le rapport de la commission (page 38) donne un aperçu du travail de la CMM.



# Collaboration avec les associations faîtières

La Conférence suisse Pierres et Terres ([www.kse-cpt.ch](http://www.kse-cpt.ch)) a joué un rôle important en 2020 également en ce qui concerne la votation et l'application des intérêts communs de l'industrie des matières premières minérales. En raison de la pandémie de Covid-19, il n'a toutefois pas été possible d'organiser toutes les manifestations comme à l'accoutumée. Au lieu de cela, bon nombre de rencontres et d'échanges personnels ainsi que des vidéoconférences ont été organisés avec des représentants du parlement et des autorités. Lors des séances de la CPT Suisse, les principaux dossiers politiques ont été discutés, les positions ont été coordonnées et, si nécessaire, des activités communes ont été mises en œuvre. Outre l'ASGB, les associations suivantes participent activement à la CPT Suisse:

- l'Association de l'industrie suisse du ciment (cemsuisse);
- l'Association suisse de la pierre naturelle (NVS);
- asphaltssuisse;
- l'Association suisse des carrières de roches dures (VSH);
- l'Industrie suisse de la terre cuite.

Lionel Lathion préside la CPT Suisse, et Martin Weder est responsable de la direction. Au cours de l'exercice sous revue, les principales affaires concernaient les aides à l'exécution de l'ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED), la révision 2 de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT 2), la révision de la loi sur le CO<sub>2</sub>, la loi fédérale sur les marchés publics (LMP) et la révision du code des obligations en lien avec l'hypothèque légale des artisans et entrepreneurs pour les sous-traitants.

Lionel Lathion est président du groupe Production et négoce de constructionsuisse et siège également, à ce titre, au comité de constructionsuisse. Marius Jungo est membre de la Chambre des arts et métiers de l'Union suisse des arts et métiers (USAM). Différents représentants de l'ASGB participent en outre à divers groupes de travail de ces deux associations faîtières.

Sur le plan européen, l'accent est mis sur la collaboration au sein de divers organes directeurs et spécialisés de l'Union Européenne des Producteurs de Granulats (UEPG), de l'Association européenne du béton prêt à l'emploi (ERMCO) ainsi que du Conseil Européen des Producteurs de Matériaux de Construction (CEPMC). Des représentants de l'ASGB participent à divers comités de direction et spécialisés de ces organisations. Cet engagement contribue à garantir que l'ASGB ait accès à des informations pertinentes sur les derniers développements concernant la branche.

ASSOCIATION	COMITÉ	REPRÉSENTANT ASGB
CPE Construction Products Europe	CPR Working Group	Ernst Honegger
CPE Construction Products Europe	Sustainability Working Group	Ernst Honegger
ERMCO	Comité	Céline Coimbra
ERMCO	Sustainability Committee	Ernst Honegger
ERMCO	Technical Committee	Ernst Honegger
UEPG	Comité	Christoph Duijts
UEPG	Health & Safety Committee	Ernst Honegger
UEPG	Technical Committee	Ernst Honegger
UEPG	Environment Committee	Ernst Honegger
UEPG	Economic Committee	Ernst Honegger

# Rapports des commissions

## COMMISSION POLITIQUE (CP)

La commission Politique suit l'environnement politique de la branche des graviers, du recyclage et du béton. Elle assiste la direction de l'association dans le cadre de clarifications et de prises de position sur des questions politiques et juridiques. Les principaux dossiers de l'année 2020 peuvent être résumés comme suit:

- révision de la loi sur l'aménagement du territoire 2;
- révision de la loi sur le CO<sub>2</sub>;
- aides à l'exécution de l'ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED);
- initiative parlementaire de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national – CEATE-N «Développer l'économie circulaire en Suisse»;
- loi fédérale sur les marchés publics (LMP), y compris l'accord intercantonal (AIMP);
- révision du code des obligations (défauts de construction)/hypothèque légale des artisans et entrepreneurs pour sous-traitants;
- législation sur les cartels;
- convention-cadre de branche de l'OrTra Gestion des déchets et des matières premières avec le Cercle déchets.

Le rapport d'activité vous informe en détail sur ces dossiers. La CP a pris connaissance avec satisfaction du fait que, dans le cadre de la révision de la loi sur le CO<sub>2</sub>, l'introduction générale d'une étude de l'impact sur le climat et l'environnement a finalement été abandonnée.

En 2006 et 2010 déjà, la CP avait organisé un séminaire sur le thème du droit des cartels. En raison du succès de ce séminaire et du temps qui s'est écoulé, la direction de l'association a demandé à la CP d'organiser une nouvelle fois, durant l'année sous revue, un séminaire sur le droit des cartels à l'occasion de la manifestation d'automne. La CP s'est chargée de la conception thématique et du déroulement du séminaire. Un programme détaillé comprenant différents exposés et ateliers a été élaboré. En raison de la pandémie de Covid-19, il a été décidé que le séminaire n'aurait lieu qu'en 2021.

De plus, la CP a investi du temps dans le traitement de questions en rapport avec la législation sur la protection des données. Elle a contribué à l'élaboration d'un modèle de convention avec les cantons. Ce modèle de convention règle l'utilisation des données entrepreneuriales par le canton et d'autres organisations. Il définit également le flux de données ainsi que les rôles, droits et obligations des différents acteurs, en tenant compte des prescriptions cantonales (voir chap. Inspectorat, page 25).

Au nom de la CP  
Daniel Schneuwly, président



## COMMISSION TECHNIQUE (CT)

La commission Technique n'a cessé d'observer et d'analyser l'environnement technique de l'industrie des graviers et du béton en Suisse et dans les pays européens voisins, qui influencent notre marché. Afin d'assumer efficacement les tâches correspondantes, différents membres se sont engagés au sein d'importants comités techniques en dehors de l'ASGB en Suisse et à l'étranger, afin que l'association puisse représenter l'ensemble des intérêts techniques de notre branche dans un vaste cercle.

Cela a permis de faire prendre en compte les avis techniques largement partagés par notre branche sur le plan national dans les ordonnances, directives et normes, notamment dans le cadre de consultations et d'auditions de l'administration fédérale. Les publications de normes sont suivies de près, et des suggestions sont faites suffisamment tôt lorsque cela s'avère judicieux.

Au niveau européen, diverses normes restent bloquées et ne peuvent donc pas entrer en vigueur dans les recueils nationaux de normes. Cette situation est due à un litige juridique sur le statut des normes harmonisées, qui constituent la base de la libre circulation des marchandises en Europe. Avec la CT, l'ASGB s'engage en faveur d'un renforcement des recueils de normes. Des normes pertinentes constituent la base d'un processus de construction efficace. Toutefois, les normes doivent également offrir une marge de manœuvre pour l'innovation. Des réglementations individuelles des maîtres d'ouvrage et des législateurs sont considérées comme inefficaces et débouchent sur une immense «jungle réglementaire».

Le cahier technique SIA 2030 Béton de recyclage est soumis à une révision par la SIA. Les intérêts les plus divers sont apparus au cours des procédures de consultation. L'ASGB s'engage en faveur d'une évaluation du béton axée sur la performance, telle qu'elle est usuelle depuis longtemps pour l'acier et le bois. Cela permet de fabriquer du béton de manière ciblée en fonction des exigences imposées et d'utiliser autant que possible des granulats recyclés sans limitation. Dans les grandes lignes, la norme SIA 206 préconise la procédure de projet basée sur la performance pour le béton. La CT a mis sur pied un groupe de travail spécifique afin d'élaborer un projet d'«Annexe nationale ND» qui précise l'application pour la Suisse.

La DEP (Déclaration environnementale de produit) apporte une contribution centrale à l'évaluation de l'impact environnemental des matériaux de construction pendant toute la durée de vie d'un ouvrage. Pour les bétons les plus usités en Suisse, des DEP moyennes selon la norme SN EN 15804 sont établies à l'aide d'un calculateur développé par l'ASGB en collaboration avec des spécialistes externes pour les variétés selon SN EN 206. Celles-ci devraient être disponibles courant 2021.

La commission Technique compte treize membres, qui représentent notre industrie et ses compétences de manière représentative.

Au nom de la CT  
Daniel Kästli / Volker Wetzig



## COMMISSION ENVIRONNEMENT (CE)

Pendant l'année sous revue, la commission composée de huit membres de spécialisations très diverses s'est penchée sur de nombreuses questions précises en relation avec l'environnement. Toutefois, les mesures de prévention prescrites pour maîtriser la pandémie de Covid-19 ont entravé les progrès sur certains thèmes.

La CE a notamment travaillé sur le contenu de la recommandation d'utilisation des matériaux de construction recyclés, qui s'adresse principalement aux maîtres d'ouvrage publics et institutionnels et qui a été publiée au cours de l'exercice sous revue. Il s'agit d'une brochure d'information publiée conjointement par l'association ASR Recyclage des matériaux de construction Suisse et l'ASGB. Par ailleurs, les membres de la commission se sont penchés sur la question urgente de savoir comment maintenir le plus complètement possible les matériaux bitumineux de démolition dans le circuit des matériaux. La commission a également examiné la possibilité d'échange pour les surfaces d'assèchement et les adaptations législatives qui s'imposeraient à cet égard. Dans le cadre de la consultation sur le projet de révision de la directive ASGB pour la remise en état des sites dont la nouvelle version doit être publiée en 2021, différents membres de la commission se sont exprimés. Ils ont ainsi contribué à l'élaboration d'une version finale tenant compte de toutes les préoccupations de la branche. Le groupe d'accompagnement interne de l'ASGB relatif à l'OLED – ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (voir pages 18/19) a également bénéficié du soutien de la commission.

La commission a accordé beaucoup d'importance au thème de la «durabilité des bâtiments» et s'est focalisée sur les outils que l'ASGB devrait mettre à la disposition de ses membres pour consolider et développer durablement la position sur le marché des matériaux qu'ils produisent et distribuent.

Au cours de l'exercice sous revue, la commission a par ailleurs continuellement observé les évolutions dans le domaine de l'aménagement du territoire, de l'écologie et de l'agriculture afin de pouvoir, si nécessaire, intervenir le plus tôt possible en faveur des besoins de l'industrie des graviers, du béton et du recyclage.

Après environ cinq ans à la présidence de la CE, j'ai décidé de transmettre cette fonction à un successeur. En la personne de Martin Eberhard, c'est un candidat particulièrement qualifié qui siège au comité depuis l'assemblée générale 2020. Dans le même temps, comme déjà annoncé, Marius Jungo a décidé de se retirer de ses activités au sein de l'association pour prendre sa retraite. Le comité m'a par la suite élu comme nouveau membre du comité directeur et a élu Martin Eberhard, nouveau président de la CE.

Au nom de la CE  
Kurt Marti, président



## COMMISSION SOLS (CS)

La commission est née dans le cadre de la reprise des activités de la société Kiwe-Ca en 2019. Au cours de l'exercice sous revue, la société a été liquidée, et le produit de la liquidation a été transféré à l'ASGB.

L'épandage de boue de lavage du gravier comme engrais calcaire - améliorateur de sol dans l'agriculture nécessite une autorisation de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG). L'ASGB a élaboré un modèle de dossier d'autorisation permettant aux entreprises intéressées de demander à l'OFAG des autorisations pour l'épandage de boue de lavage du gravier.

Depuis 2017, l'OFAG n'a plus accordé que des autorisations provisoires, car l'impact environnemental de cet engrais de recyclage était en cours de vérification. Dans ce contexte, l'OFAG a commandé en 2019 une étude sur les effets des polyacrylates et des polyacrylamides (contenus dans les floculants). Les résultats de l'étude publiés entre-temps montrent qu'il existe un risque pour les organismes vivant dans le sol, ou du moins qu'un tel risque ne peut pas être exclu. Un autre point considéré comme critique par l'OFAG est la teneur relativement faible en calcaire (CaO) par rapport à d'autres substances géogéniques contenues dans ce produit. Pour atteindre la teneur en CaO nécessaire au sol, il faudrait donc épandre une quantité beaucoup plus importante de boue de lavage du gravier pour un chaulage d'entretien par rapport à la quantité nécessaire d'autres produits. Les calculs de l'OFAG montrent en outre clairement que d'autres composants naturellement présents dans le gravier et qui ne sont pas souhaités dans les champs

seraient ainsi épandus. L'OFAG a donc décidé, jusqu'à nouvel ordre, de ne plus renouveler les autorisations provisoires à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et de refuser les demandes en suspens. La commission Sols a analysé et discuté à plusieurs reprises de manière approfondie les résultats de l'étude avec l'OFAG. L'ASGB a également envisagé d'établir une évaluation des risques à long terme de l'effet des floculants afin de vérifier les arguments de l'OFAG. Après mûre réflexion, nous sommes toutefois parvenus à la conclusion qu'une telle évaluation des risques à long terme entraînerait une charge financière considérable et ne conduirait très probablement qu'à une confirmation des résultats de l'étude 2019/20 de l'OFAG. En outre, nous avons constaté en discutant avec l'OFAG que, même si les résultats de l'étude étaient réfutés, nous devrions néanmoins trouver une solution à la concentration trop faible de CaO dans la boue de lavage du gravier. Dans ces circonstances, le comité a décidé, conjointement avec la CS, de renoncer à procéder à une évaluation des risques à long terme. La CS et l'office central vont toutefois suivre l'évolution de la situation et restent à la disposition des membres pour répondre à leurs questions à ce sujet.

Au nom de la CS  
Christian Rusterholz, président



## COMMISSION MARKETING ET MÉDIAS (CMM)

En 2020, la CMM s'est réunie à deux reprises dans le cadre de l'accompagnement stratégique et du contenu des instruments de communication de l'ASGB que sont le site Internet, la circulaire, le rapport annuel, l'ASGB info et la newsletter numérique. De plus, nous avons apporté notre soutien ponctuel pour différents produits marketing ainsi que pour la révision des directives de remise en état de l'ASGB.

L'année dernière, l'accent a été mis sur la mise à jour du concept de communication de l'ASGB 2016-2020. L'année précédente déjà, la CMM avait procédé à un contrôle des résultats concernant les objectifs, l'état et la qualité des mesures de communication mises en œuvre. Cette étude se base sur un sondage électronique réalisé auprès des membres de la CMM, suivi d'une réunion de la commission. Ces résultats, ainsi que les autres retours sur les activités de communication de l'association, ont montré que le concept doit être maintenu. Ils ont toutefois conduit à quelques mises à jour, qui ont été consignées dans un concept de communication 2020+ et adoptées par le comité. En particulier, trois nouveaux objectifs de travail ont été définis pour les années à venir.

Sur la base de cette mise à jour du concept, l'ASGB et la CMM s'attèleront, en complément des mesures de communication éprouvées, à différents nouveaux projets et les mettront en œuvre dans les années à venir. Ainsi, les messages de l'ASGB doivent être davantage produits également sous forme audiovisuelle. Des productions vidéo seront initiées par la CMM à cet effet. Une première vidéo générale sera probablement présentée à l'occasion de l'assemblée générale de l'ASGB l'été prochain. Les personnages et le langage visuel pourront ensuite être réutilisés afin de réagir, par le biais de productions vidéo supplémentaires, aux thèmes d'actualité concernant la branche faisant l'objet d'intenses débats. Les discussions sur les réseaux sociaux doivent en outre être mieux suivies, de manière à pouvoir réagir de façon adéquate également sur les canaux numériques si nécessaire. Hormis la chaîne YouTube existante, l'ASGB renonce pour différentes raisons à la création de ses propres comptes. De nombreuses autres mesures ponctuelles de communication seront prises au fur et à mesure et renforceront encore le travail de communication de l'association.

Le développement stratégique de la communication ainsi que la définition des thèmes, la conception et la rédaction des produits restent les missions principales de la commission. Tous les membres restent à la disposition de la commission avec leur expertise.

Au nom de la CMM  
Jean-Marc Furrer, président

**4** La Suisse est riche en matières premières minérales

**10** «Le béton est un produit naturel polyvalent.»

**14** Des bufftes au service de la nature

**«Je souhaiterais que nous puissions formaliser nos propositions avant les procédures de participation.»**

**«Je suis également des points communs malgré toutes ces différences.»**

**«Le béton est un produit naturel polyvalent.»**

## PHOTOS

Couverture	Pelleteuse dans une gravière / © Hansueli Schärer
Page 17	Gravier préparé / © Baustoffzentrum Olten/Zofingen BOZ
Page 18	Formation continue / © ASGB
Page 21	Surface naturelle dans une gravière / © Baustoffzentrum Olten/Zofingen BOZ
Page 23	Chargement de gravier / © Hansueli Schärer
Page 25	Contrôle de l'aménagement final / © Hansueli Schärer
Page 26	Protection au travail et de la santé / © Funtay, Shutterstock.com
Page 29	Entretien d'une surface naturelle / © ASGB
	Installation d'un tensiomètre / © Hansueli Schärer
Page 31	Surface naturelle près de la gravière / © Baustoffzentrum Olten/Zofingen BOZ
	Visite d'une classe d'école / © ASGB
Page 32	Remise en état avec reboisement / © Hansueli Schärer
Page 34	Extraction de gravier / © ASGB
Page 35	Test de matériel / © Hansueli Schärer
Page 36	Paroi de nidification artificielle pour hirondelles de rivage / © ASGB
Page 37	Remise en état / © Hansueli Schärer
Page 38	ASGB info / © ASGB

## MENTIONS LÉGALES

Edition:	Association Suisse de l'industrie des Graviers et du Béton ASGB   Schwanengasse 12   3011 Berne   <a href="http://www.asgb.ch">www.asgb.ch</a>
Rédaction:	ASGB et furrerhugi. ag
Conception:	furrerhugi. ag
Impression:	Vögeli AG, Langnau
Tirage:	1900 (allemand, français et italien)



Les produits d'impression certifiés Cradle to Cradle™ produits par Vögeli AG. À l'exception des reliures.

Cradle to Cradle Certified™ is a certification mark licensed by the Cradle to Cradle Products Innovation Institute.



Association Suisse  
de l'industrie des Graviers et du Béton ASGB  
Schwanengasse 12  
3011 Berne  
[www.asgb.ch](http://www.asgb.ch)